



Agenda 21

du **Pays**

de la **Haute
Gironde**

**Programme d'actions
2011-2013**

PROJET - Validation prévue au prochain Comité Syndical du 23 juin 2011

PROGRAMME D'ACTIONS AGENDA 21 POUR LA PERIODE 2011-2013

AXE 1	CONSTRUIRE DE FAÇON CONCERTÉE UN AMÉNAGEMENT RESPONSABLE ET SOLIDAIRE, RESPECTUEUX DES IDENTITÉS ET DES RESSOURCES DU TERRITOIRE
Objectif 1	Elaborer une politique d'aménagement, d'urbanisme et de transport à l'échelle du Pays Action 1.1 Elaborer un SCOT
Objectif 2	Conduire une politique de l'habitat, fondée sur les principes de mixité, de lutte contre l'indécence et de développement durable, afin de répondre aux besoins des populations locales, spécifiques (jeunes, personnes âgées) et les plus fragiles Action 2.1 Mener une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Développement Durable Action 2.2 Apporter des solutions aux problèmes de logement des jeunes
Objectif 3	Lutter contre le réchauffement climatique, préserver et valoriser les ressources naturelles Action 3.1 Poursuivre les engagements et actions du le Plan Climat Energie Territorial Action 3.2 Poursuivre et pérenniser les permanences Espace Info Energie
AXE 2	GARANTIR UNE OFFRE DE SERVICES ACCESSIBLES A TOUS ET CREATRICE DE LIEN SOCIAL
Objectif 4	Définir une stratégie collective de maintien et de développement des services à la population Action 4.1 Poursuivre et engager les actions du Schéma de Services
Objectif 5	Agir contre toutes les formes d'exclusion culturelles et pour l'accès de tous à la culture pour renforcer le lien social entre les différentes catégories de population, s'ouvrir à toutes les formes de création contemporaine et aux autres cultures du monde, développer les possibilités d'expression et d'épanouissement sur le territoire. Action 5.1 Accompagner, assister, soutenir, conseiller les porteurs de projets culturels locaux Action 5.2 Mutualiser et coordonner l'action culturelle du territoire Action 5.3 Impulser et coordonner la mise en œuvre d'initiatives territoriales fédératrices : programme de sensibilisation et d'initiation aux arts, à forte dimension éducative.
AXE 3	ENCOURAGER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, CREATEUR DE RICHESSES, DE SOLIDARITES, D'IDENTITE ET D'ATTRACTIVITE
Objectif 6	Avoir une stratégie économique commune Action 6.1 Définir une stratégie économique commune à l'échelle du Pays Action 6.2 Accompagner les entrepreneurs dans la transmission et la reprise d'entreprises
Objectif 7	Améliorer l'offre de formations Action 7.1 Coordonner et fédérer les acteurs de la formation Action 7.2 Identifier les manques et besoins en formations Action 7.3 Faire connaître l'offre de formations existante
Objectif 8	Améliorer et développer les Technologies de l'Information et de la Communication Action 8.1 Animer le réseau des acteurs, lieux d'accès et de formation aux TIC pour faciliter la coordination des actions dans ce domaine Action 8.2 Faciliter l'appropriation des TIC par les habitants et les acteurs locaux Action 8.3 Doter le territoire d'outils et d'équipements innovants afin de le structurer et réduire la fracture numérique
Objectif 9	Organiser les acteurs et structurer l'offre touristique Action 9.1 Optimiser les modalités d'organisation et de fonctionnement du territoire touristique Action 9.2 Renforcer l'attractivité du territoire par le développement des filières « Tourisme de valorisation du patrimoine » (naturel et culturel) et « Oenotourisme »

PROGRAMME D' ACTIONS AGENDA 21 POUR LA PERIODE 2011-2013

AXE 4 IMPLIQUER LES ACTEURS DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Objectif 10 Faciliter l'expression citoyenne

Action 10.1 Accompagner le Conseil de Développement

Action 10.2 Poursuivre la mise en œuvre de dispositifs participatifs ponctuels

Objectif 11 Soutenir l'action durable

Action 11.1 Sensibiliser la population au développement durable

Action 11.2 Accompagner les démarches d'Education au Développement Durable (EDD)

Action 11.3 Inciter les acteurs à intégrer les finalités et les valeurs du Développement Durable dans leurs projets

Action 11.4 Soutenir les manifestations éco-responsables

Objectif 12 Partager la démarche

Action 12.1 Coordonner les Agendas 21 du Pays et des Communautés de communes

Action 12.2 Mieux communiquer à l'échelle du Pays

Action 12.3 Animer et évaluer l'Agenda 21

PROJET - Validation prévue au prochain Conseil Syndical du 23 juin 2011

Programme d'actions 2011-2013 - Agenda 21

Fiche 1.1 - SCOT du Pays de la Haute Gironde

1- Axes et objectifs de l'Agenda 21	AXE 1 / Construire de façon concertée un aménagement responsable et solidaire, respectueux des identités et des ressources du territoire Objectif 1 / Elaborer une politique d'aménagement, d'urbanisme et de transport à l'échelle du Pays
2- Intitulé du projet	SCOT du Pays de la Haute Gironde
3- Contexte	La Haute Gironde ne dispose pas à son échelle aujourd'hui de document stratégique de planification de son aménagement et de son développement, lisible et dotée d'une réelle valeur juridique, qui traite de façon cohérente et simultanée du développement économique, de l'habitat, du foncier, des transports, des services, de l'environnement... Une procédure d'élaboration d'un SCOT est en cours sur la Communauté de communes du Cubzaguais.
4- Evaluation 2009-2011	<ul style="list-style-type: none"> - Extension du périmètre du Syndicat Mixte (arrêté du préfet avril 2010) : avec l'intégration de quatre nouvelles communes, le Pays de la Haute Gironde n'a plus d'enclave, ce qui constitue un des préalables au lancement du SCOT. - Structuration de la démarche, avec la création d'un comité de pilotage - Lancement de la procédure de transfert de la compétence par les Communautés de communes et de validation du périmètre du futur SCOT (en cours) - Prise en compte anticipée du Grenelle II : réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial, étude sur le devenir des exploitations agricoles,...
5- Calendrier	2011 : poursuite des travaux préparatoires au lancement de la procédure (modification des statuts du Syndicat Mixte, définition du périmètre, identification des objectifs et enjeux prioritaires du SCOT, à traiter notamment dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, ...) 2012-2013 : consultation de bureaux d'études, lancement de l'élaboration du SCOT
6- Objectifs	Elaboration d'un SCOT à l'échelle du Pays, en articulation avec la procédure déjà en cours sur la C ^{té} de communes du Cubzaguais.
7- Description du projet	Le schéma de cohérence territoriale (Scot) est un document stratégique qui fixe les orientations générales d'aménagement d'un territoire donné, d'équilibre de l'habitat, de mixité sociale, de développement des activités et de transports en commun. Il peut aussi déterminer les grands projets d'équipement, et prévoir l'utilisation prioritaire des zones constructibles existantes. Il doit ainsi mettre en cohérence les politiques menées en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'implantations commerciales, par les communes et Communautés de communes figurant dans son périmètre. La réalisation d'un SCOT nécessite le recours à un bureau d'études.
8- Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde et C ^{tés} de communes
9- Elu(s) référent(s)	Bernard Bournazeau, Président du Pays + Comité de pilotage
10- Coût prévisionnel	300 K€
11- Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat et ses services : Préfecture, DRAAF, DREAL, ... - Conseil Régional d'Aquitaine et Conseil Général de la Gironde - Autres partenaires institutionnels : Chambres consulaires, divers syndicats (SMIDDEST, SMICVAL, syndicats de bassins versants, syndicats d'eau,...), Pays et intercommunalités limitrophes,... - Conseil de Développement

12- Finalités et principes du Développement Durable	<p>La loi pour l'Engagement National pour l'Environnement (ENE), dite Grenelle II, renforce les SCOT, en leur donnant un rôle de pivot dans l'échelle des documents d'urbanisme, en les généralisant à l'ensemble du territoire national d'ici 2017, en leur donnant un caractère plus prescriptif, en élargissant leurs domaines d'intervention et en réaffirmant leurs finalités en matière de développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre l'étalement urbain - Lutte contre la régression des espaces naturels et agricoles - Adaptation au changement climatique - Meilleure prise en compte des risques naturels - Préserver et restaurer la biodiversité - Sobriété énergétique - Développement des communications électroniques - Lier densité et système de transport <p>Anticiper l'aménagement opérationnel durable</p>
13- Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie des espaces naturels préservés - Superficie des espaces consommés par les activités, l'habitat,... - Nombre de personnes consultées
14- Indicateurs d'évaluation /effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Une mise en cohérence des politiques publiques locales (économie, habitat, transports, services,...) dans un cadre stratégique commun - Une meilleure maîtrise de l'utilisation de l'espace - La préservation des espaces naturels sensibles (Estuaire de la Gironde, marais, forêt,...) et des ressources (eau, ...) - Une meilleure prise en considération des risques naturels et technologiques (industriels, falaises, inondation,...)
15- Articulation éventuelle avec d'autres projets du territoire	<p>Des documents de référence : le SCOT de la CDC du Cubzaguais, les Schémas d'Aménagement et de Développement existants des CDC de l'Estuaire, des cantons de Blaye, de Saint-Savin et de Bourg, l'étude stratégique Habitat du Pays, le Schéma de Développement des Infrastructures Economiques du Pays, le Schéma de Services à la Population du Pays, le Plan Climat Energie du Pays, la charte de recommandations architecturales et environnementales du canton de Saint-Ciers, les PLU et POS existants des communes, les schémas stratégiques thématiques du Département et de la Région,...</p>

PROJET - Validation prévue au prochain Conseil Syndical du 23 juin 2011

Programme d'actions 2011-2013 - Agenda 21

Fiche 2.1 – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

1- Axes et objectifs de l'Agenda 21	<p>AXE 1 / Construire de façon concertée un aménagement responsable et solidaire, respectueux des identités et des ressources du territoire</p> <p>Objectif 2 / Conduire une politique de l'habitat, fondée sur les principes de mixité, de lutte contre l'indécence et de développement durable, afin de répondre aux besoins des populations locales, spécifiques (jeunes, personnes âgées) et les plus fragiles</p>
2- Intitulé du projet	OPAH de la Haute Gironde
3- Contexte	<p>Malgré plusieurs opérations d'amélioration de l'habitat réalisées ces dix dernières années en Haute Gironde qui ont permis la réhabilitation de plus de 1 000 logements, il reste un parc relativement important de logements:</p> <ul style="list-style-type: none"> - vacants (plus de 2 200 logements vacants depuis plus de deux ans, soit 7,67 % du parc de résidences principales) - potentiellement indignes (entre 2 500 et 2 700), occupés à 70 % par leurs propriétaires, dans des situations parfois de très grande précarité - et présentant de très mauvaises performances énergétiques (essentiellement des classes E)
4- Evaluation 2009-2011	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'étude pré-opérationnelle (2008-2010) - Validation de l'étude stratégique Habitat du Pays par les Communautés de communes et le Pays (2009-2010) - Retard d'une année dans la finalisation de la convention avec les partenaires, en raison du projet de modification du régime d'aide de l'Anah (octobre 2010). La convention est aujourd'hui validée par tous les partenaires. - Lancement d'un marché pour le choix d'un opérateur et recrutement d'un animateur en interne - Mise en place d'un groupe de travail avec les acteurs du champ social pour définir les modalités de remontée et de traitement des situations, notamment en matière de lutte contre l'habitat indigne, dans le cadre de l'OPAH (CAF, MSA, CG33, FSL, CCAS/CIAS,...)
5- Calendrier	2011 - 2013 : mise en place d'une OPAH à l'échelle du Pays
6- Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - La résorption de l'habitat indigne - Le développement d'un parc locatif confortable à loyer maîtrisé - La lutte contre la précarité énergétique
7- Description du projet	<p>Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est une action concertée et territorialisée entre l'Etat via l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), des partenaires institutionnels (Conseil Régional, Conseil Général, CAF, MSA,...) et une intercommunalité, dans le but de lutter contre l'habitat indigne et d'améliorer le confort des logements, en proposant à leurs propriétaires occupants ou bailleurs des aides financières majorées pour des travaux de réhabilitation.</p> <p>Une OPAH poursuit également d'autres objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnementaux : réduction des coûts de fonctionnement du logement en matière de consommation d'eau et d'énergies, et notamment des dépenses liées au chauffage. - Accessibilité : adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées (équipement minimum en sanitaires et eau chaude), faciliter l'accès à un logement pour les jeunes
8- Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde et C ^{tés} de communes
9- Elu(s) référent(s)	L. Ricci, Vice-Président du Pays en charge de l'habitat et des services Pdts des Communautés de communes et Vice-Présidents concernés
10- Coût prévisionnel	<p>Travaux : 12 M€</p> <p>Aides financières tous partenaires confondus : 6 M€ environ</p>

11- Partenaires	L'Etat et ses services, l'Agence Nationale de l'Habitat, le Conseil Régional, le Conseil Général, la CAF, la MSA, le Tribunal d'Instance, le FSL, les communes, MDSI, CIAS/CCAS, travailleurs sociaux et services d'aide aux personnes...
12- Finalités et principes du Développement Durable	<ul style="list-style-type: none"> - Epanouissement de tous les êtres humains : amélioration du confort des logements et adaptation aux contraintes liées au vieillissement de la population afin de faciliter le maintien de la personne âgée à son domicile et dans son environnement social - Lutte contre le réchauffement climatique/ dynamique de production et de consommation responsables : limiter la consommation d'eau et d'énergie des ménages, notamment des plus modestes pour réduire leurs charges locatives, privilégier le recours aux énergies renouvelables, dynamisation de l'activité de l'artisanat local, préservation et valorisation des ressources locales (bois, eau, tuiles et carreaux de Gironde, ...),...
13- Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements réhabilités Propriétaires Occupants et Propriétaires Bailleurs - Nombre de logements adaptés - Nombre de logements vacants réhabilités - Pourcentage de réduction de la consommation d'eau et d'énergie
14- Indicateurs d'évaluation /effets attendus	<p>Cette opération correspond à un programme de réhabilitation de 610 logements sur 3 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 370 logements de propriétaires occupants à réhabiliter, dont : <ul style="list-style-type: none"> o 45 situations de sortie d'insalubrité / péril o 180 travaux liés à l'adaptation du logement o 145 autres travaux d'amélioration • 240 logements locatifs conventionnés sociaux et très sociaux <ul style="list-style-type: none"> o 60 logements au titre du traitement, de l'insalubrité ou pour remédier à une « forte dégradation », o 20 au titre de travaux de traitement d'une insalubrité ou d'un péril ponctuel o 25 au titre de l'adaptation du logement à des personnes à mobilité réduite o 15 autres travaux en lien avec une dégradation « moyenne » du bâti o 90 logements, avec des travaux de remise en conformité avec le décret de janvier 2002 relatif aux caractéristiques d'un logement décent. L'Anah ne subventionne pas ces travaux, sauf en cas de dégradation moyenne ou forte avérée.
15- Articulation éventuelle avec d'autres projets du territoire	Cette action s'inscrit dans le cadre de la stratégie Habitat du Pays (validation en avril 2010) et de lutte contre le réchauffement climatique (Plan Climat Energie territorial – en cours).

Programme d'actions 2011-2013 - Agenda 21

Fiche 2.2 – Logement des jeunes

1- Axes et objectifs de l'Agenda 21	<p>AXE 1 / Construire de façon concertée un aménagement responsable et solidaire, respectueux des identités et des ressources du territoire</p> <p>Objectif 2 / Conduire une politique de l'habitat, fondée sur les principes de mixité, de lutte contre l'indécence et de développement durable, afin de répondre aux besoins des populations locales, spécifiques (jeunes, personnes âgées) et les plus fragiles</p>
2- Intitulé du projet	Apporter des solutions aux problèmes de logement des jeunes
3- Contexte	<p>Le développement de l'offre de logements pour les jeunes est un enjeu fort identifié dans la stratégie Habitat du Pays.</p> <p>Dès 2007, la Mission Locale en partenariat avec les Communautés de communes et le Pays a réalisé une étude de faisabilité portant sur la création d'une Résidence Sociale – Foyer Jeunes Travailleurs « soleil », c'est-à-dire avec des logements répartis sur l'ensemble du territoire et des services communs (animation, gestion administrative,...) localisés sur les deux principaux pôles, Blaye et Saint-André-de-Cubzac.</p> <p>En 2008, l'Etat a remis en cause le projet, demandant au territoire de travailler sur une pluralité de solutions de logement pour les jeunes (logements sociaux, sous-location, co-location, résidence sociale, accession sociale à la propriété, ...).</p> <p>Le Conseil Régional développe depuis quelques années une politique ambitieuse en matière de logement pour les jeunes.</p>
4- Evaluation 2009-2011	<p>1^{er} semestre 2009 : analyse des besoins et des difficultés d'accès des jeune à un logement, recensement auprès des communes et intercommunalités des opportunités de bâtiments susceptibles de pouvoir accueillir des logements pour les jeunes</p> <p>2009-2010 : rencontre avec les bailleurs sociaux pour évaluer les partenariats possibles</p> <p>2010 : participation, avec trois autres territoires aquitains, à l'expérimentation du Conseil Régional pour la création d'un réseau de chambres chez l'habitant pour les jeunes en mobilité (généralisation du dispositif en 2011)</p> <p>2011 : réflexions engagées par plusieurs intercommunalités pour créer des logements pour les jeunes</p>
5- Calendrier	<p>2011 : généralisation du dispositif régional de réseau de chambres chez l'habitant</p> <p>2011-2012: étude(s) de programmation pour la réalisation de logements pour les jeunes</p> <p>2012-2013 : phase de réalisation</p>
6- Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès au logement pour les jeunes - Maintenir les jeunes ménages sur le territoire
7- Description du projet	<p>L'action consiste à accompagner et coordonner l'ensemble des projets qui visent à développer l'offre de logements pour les jeunes sur le territoire.</p> <p>Des études de programmation des travaux par projet pourraient être nécessaires, en fonction des projets identifiés.</p>
8- Maître d'ouvrage	<p>Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde et/ou Communautés de communes et/ou communes, pour les études de programmation</p> <p>Communautés de communes et/ou communes et/ou bailleurs, pour les travaux</p>

Fiche 2.2 – Logement des jeunes (2)

9- Elu(s) référent(s)	L. Ricci, Vice-Président du Pays en charge de l'habitat et des services Président des CdC, Vice-Présidents et maires concernés
10- Coût prévisionnel	A définir en fonction des projets, dans le cadre des études de programmation.
11- Partenaires	L'Etat et ses services, le Conseil Régional, le Conseil Général, la CAF, la MSA, la Mission Locale, les MDSI, les lycées et centres de formation,...
12- Finalités et principes du Développement Durable	Epanouissement de tous les êtres humains/cohésion sociale et solidarités entre générations : <ul style="list-style-type: none"> - proposer une offre de logements temporaires/transitoires pour les jeunes de 16 à 30 ans, en formation, accédant à un emploi ou salariés mais présentant de faibles revenus - faciliter la décohabitation familiale et l'autonomie des jeunes
13- Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements pour les jeunes créés - Nombre de jeunes ayant trouvé un logement
14- Indicateurs d'évaluation /effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les situations de mal-logements chez les jeunes
15- Articulation éventuelle avec d'autres projets du territoire	Cet action s'inscrit dans le cadre de la stratégie Habitat du Pays (validation en avril 2010) et de lutte contre le réchauffement climatique (Plan Climat Energie territorial – en cours). Dans le cadre de l'OPAH, un volet des logements vacants réhabilités à des fins locatives pourra être réservé à des jeunes, célibataires ou en ménages.

Programme d'actions 2011-2013 - Agenda 21

Fiche 3.1 – Poursuivre les engagements et les actions du Plan Climat Energie Territorial

1- Axes et objectifs de l'Agenda 21	<p>AXE 1 / Construire de façon concertée un aménagement responsable et solidaire, respectueux des identités et des ressources du territoire</p> <p>Objectif 3 / Lutter contre le réchauffement climatique, préserver et valoriser les ressources naturelles</p>
2- Intitulé du projet	Poursuivre les engagements et les actions du PCET
3- Contexte	<p>Les questions liées au climat (consommations d'énergies et émissions de gaz à effet de serre) sont au cœur de discussions internationales, nationales et régionales. Ainsi, en déclinaison du Plan Climat national adopté en 2004 et renforcé en 2006, l'ADEME et le Conseil Régional ont élaboré un Plan Climat Aquitain. Un de ses objectifs principaux est de créer une dynamique d'acteurs, relais de cette stratégie nationale et régionale sur le terrain. Pour cela, ils souhaitent s'appuyer sur les Pays et les Agglomérations.</p> <p>C'est dans ce cadre que le Pays de la Haute Gironde s'est porté candidat pour décliner un Plan Climat Energie Territorial à son échelle. Après une phase de diagnostic, le lancement officiel de la démarche a eu lieu le 24 novembre 2009.</p>
4- Evaluation 2009-2011	Dès 2009, les phases de « préfiguration » et de « diagnostic » ont eu lieu. En 2010 s'est déroulée la phase de concertation, pour aboutir, en 2011 à un Document Cadre. Parallèlement à cette construction du PCET, des actions ont également vu le jour.
5- Calendrier	2011 – 2013 : mise en œuvre du Plan Climat Energie de la Haute Gironde à travers des programmes d'actions annuels
6- Objectifs	<p>Mettre en œuvre le Plan Climat Energie Territorial</p> <p>Intégrer une dimension « climat » aux projets territoriaux</p>
7- Description du projet	<p>Le Document Cadre, fruit du processus de concertation, identifie le cadre d'action : enjeux, objectifs stratégiques et opérationnels. Deux grands enjeux y sont affichés : réduire nos consommations et adapter notre territoire (et nos pratiques) aux inévitables changements induits par le changement climatique. Derrière ces deux enjeux, de part le travail participatif réalisé, 13 objectifs stratégiques et transversaux (aménagement, transport, consommation, bâtiments et habitat, exemplarité des collectivités, productions et consommations responsables...) ont été identifiés.</p> <p>La mise en œuvre des actions inscrites dans le PCET est éminemment transversale.</p> <p>Par ailleurs, des outils d'information et de sensibilisation devront accompagner chacune des actions afin de parvenir à l'appropriation de cette dimension « climat ».</p> <p>En outre, les coopérations des différents acteurs ainsi que les partenariats publics/privés seront à privilégier afin de rendre cohérente cette démarche de Plan Climat <i>territorial</i>.</p>

8- Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde pour l'animation, la coordination et le portage d'actions de territoire Pays, collectivités et acteurs socio-économiques de la Haute Gironde pour la mise en œuvre des actions	
9- Elu(s) référent(s)	Brigitte MISIAK, Vice-Présidente du Pays en charge du Développement Durable, des TIC et de la Culture Pilotage technique : cellule de coordination des Agendas 21 (référents Pays et CDC)	
10- Coût prévisionnel	Coûts annuels pour le Pays - Animation PCET : 35K€ + coûts annuels des actions	
11- Partenaires	Services de l'Etat, ADEME, Conseil Régional, Conseil Général (CDA21), chambres consulaires ... Communautés de communes/communes, SMIDDEST, SMICVAL, autres syndicats, CNPE Blayais, EDF Energies Renouvelables, GDF Nord Gironde, PACT Habitat et Développement, ... Acteurs socio-économiques (notamment entreprises, associations...) Conseil de Développement	
12- Finalités et principes du Développement Durable	-Lutte contre le réchauffement climatique -Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables	- participation des acteurs - organisation du pilotage - transversalité des approches - stratégie d'amélioration continue - évaluation partagée
13- Indicateurs de suivi	-Nombre d'acteurs mobilisés dans la démarche - Nombres de projets répondant aux 13 objectifs stratégiques -Economies réalisées	
14- Indicateurs d'évaluation /effets attendus	-Mieux gérer la consommation d'énergies et d'eau dans l'habitat, les bâtiments et équipements publics -Mieux maîtriser l'impact des projets d'urbanisme, de zones d'activités, d'habitat sur l'environnement - Compréhension et appropriation de cette dimension « climat »	
15- Articulation éventuelle avec d'autres projets du territoire	Cette action constitue le volet « Climat et Energie » de l'Agenda 21 du Pays. Plusieurs projets en cours de réflexion s'inscrivent pleinement dans une stratégie de type Plan Climat Energie : OPAH avec un volet thermique et précarité énergétique, Zone de Développement Eolien des CdC de l'Estuaire et de St Savin, filière bois-énergie,...	

Programme d'actions 2011-2013 - Agenda 21

Fiche 3.2 – Poursuivre et pérenniser les permanences Espace Info Energie

1- Axes et objectifs de l'Agenda 21	<p>AXE 1 / Construire de façon concertée un aménagement responsable et solidaire, respectueux des identités et des ressources du territoire</p> <p>Objectif 3 / Lutter contre le réchauffement climatique, préserver et valoriser les ressources naturelles</p>
2- Intitulé du projet	Poursuivre et pérenniser les permanences Espace Info Energie
3- Contexte	<p>Il n'existe pas d'Espace Info Energie en Haute Gironde.</p> <p>La demande est réelle de la part de la population sur ces questions, comme le montrent le succès des nombreuses actions de sensibilisation et d'information sur les économies d'énergies et d'eau, les énergies renouvelables,... organisées dans le cadre des différentes démarches Agenda 21 et des manifestations sur le territoire (Pays, CDC de l'Estuaire, du canton de Blaye, de Bourg en Gironde et du Cubzaguais).</p> <p>Ainsi, depuis 2009, en partenariat avec le Conseil Général et le PACT Habitat et Développement (labellisé Espace Info Energie), le Pays met en place des permanences d'un conseiller énergie sur les 5 Communautés de communes du territoire.</p>
4- Evaluation 2009-2011	24 permanences ont été programmées sur les 5 communautés de communes, pour 52 rendez-vous. L'opération et le partenariat s'avèrent positifs mais le dispositif souffre d'un manque de reconnaissance.
5- Calendrier	2011-2013 : poursuites des permanences, développement du dispositif sur des manifestations locales (marchés, animations), articulation des permanences avec l'OPAH et développement de la communication (presse locale, TV, radios...)
6- Objectifs	<p>Faciliter l'accès à l'information pour les particuliers</p> <p>Sensibiliser la population aux questions énergétiques</p>
7- Description du projet	<p>Une convention tripartite avec le Conseil Général et le PACT Habitat et Développement est signée chaque année.</p> <p>Cette action vise à offrir aux particuliers de l'information et des conseils neutres, indépendants et gratuits sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.</p> <p>Ce service public est d'autant plus pertinent qu'il est rendu accessible et proche des habitants du territoire.</p> <p>Les questions énergétiques sont particulièrement importantes à ce jour pour les ménages, du fait, notamment, de la hausse des prix des énergies. Ce dispositif de service public devra donc faire l'objet d'une communication et d'informations récurrentes.</p>
8- Maître d'ouvrage	Pays de la Haute Gironde et CDC de la Haute Gironde
9- Elu(s) référent(s)	<p>Brigitte MISIAK, Vice-présidente du Pays en charge du Développement Durable, des TIC et de la Culture</p> <p>Laurent Ricci, Vice-président du Pays en charge de l'Habitat et des Services</p>
10- Coût prévisionnel	Coûts d'impression et de diffusion des supports de communication
11- Partenaires	PACT Habitat et Développement, Conseil Général, ADEME, Conseil Régional, CAUE, SMEGREG, Réseau des EIE, entreprises locales du secteur du bâtiment, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et de l'industrie,...

Fiche 3.2 – Permanences Espace Info Energie (2)

12- Finalités et principes du Développement Durable	<ul style="list-style-type: none"> -Lutte contre le réchauffement climatique - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables - Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations 	<ul style="list-style-type: none"> - stratégie d'amélioration continue - organisation du pilotage - transversalité des approches
13- Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de permanences - Nombres de RDV - Nature des conseils prodigués - Nombre de demande de renseignements, de documents de sensibilisation diffusés, de projets accompagnés 	
14- Indicateurs d'évaluation /effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser les collectivités locales et les particuliers aux questions énergétiques, notamment dans l'habitat - Apporter un conseil auprès des communes et des particuliers sur les possibilités de maîtrise de leur consommation d'eau et d'énergie, et plus généralement sur les choix pertinents en matière d'énergie - Développer les énergies renouvelables (bois-énergie, solaire,...) - Disposer à terme de projets exemplaires servant de supports de démonstration et de communication pour la diffusion des bonnes pratiques en matière d'économie d'eau et d'énergie, d'énergies renouvelables,... 	
15- Articulation éventuelle avec d'autres projets du territoire	<p>Cette action s'articule avec le volet « Précarité énergétique » de la future OPAH ainsi qu'avec des actions inscrites dans le Plan Climat Energie Territorial</p>	

PROJET - Validation prévue au prochain Conseil Syndical du 23 juin 2011

Programme d'actions 2011-2013 - Agenda 21

Fiche 4.1 – Poursuivre et engager les actions du Schéma de Services

1- Axes et objectifs de l'Agenda 21	<p>AXE 2 / Garantir une offre de services accessibles à tous et créatrice de lien social</p> <p>Objectif 4 / Définir une stratégie collective de maintien et de développement des services à la population</p>
2- Intitulé du projet	Poursuivre et engager les actions du schéma de services
3- Contexte	<p>- Restructuration des services de l'Etat (cartes judiciaire et hospitalière, services d'instruction des permis de construire de la DDTM, trésoreries,...) et de différents organismes (La Poste,...),</p> <p>- Fragilisation de la vitalité des petits villages, notamment pour ceux situés dans des zones qui ne bénéficient pas de l'attractivité de l'agglomération bordelaise et des pôles majeurs du territoire, d'où un risque d'inégalités territoriales</p> <p>- Faible mobilité des ménages (et notamment les plus fragiles).</p>
4- Evaluation 2009-2011	2009-2011 : élaboration du schéma de services à la population, avec une large concertation des élus, du Conseil de Développement et de la Population (enquête auprès des ménages)
5- Calendrier	<p>Juin 2011 : validation du programme d'actions du Projet territorial de services</p> <p>2011-2014 : mise en œuvre des actions</p>
6- Objectifs	<p>Maintenir une offre de services de proximité suffisante et adaptée</p> <p>Maintenir la vitalité des petits villages</p>
7- Description du projet	<p>A émergé de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du Schéma de services plusieurs enjeux majeurs qui gagneraient à être appréhendés à l'échelle du Pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le développement de solutions de transport pour répondre aux difficultés de mobilité • la faisabilité d'un équipement de type piscine • le développement d'une politique territoriale de l'emploi et de la formation professionnelle • le maintien des services publics, le renforcement des services relevant de la solidarité et de l'aide aux populations les plus fragiles, la coordination du secteur social et de la santé <p>4 AXES STRATÉGIQUES :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- L'amélioration des modes de déplacements : gagner le pari de la mobilité 2- La Haute Gironde, terre solidaire : répondre aux besoins des plus fragiles et des publics spécifiques 3- La formation et l'emploi : faire de la Haute Gironde un horizon pour ses jeunes 4- Un territoire équipé : accroître la qualité de vie et l'attractivité du Pays <p>Ces axes se déclinent en 15 mesures et en fiches actions.</p>

Fiche 4.1 – Schéma de Services à la Population (2)

8- Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde, CDC, communes, autres porteurs de projets
9- Elu(s) référent(s)	Laurent Ricci, Vice-président du Pays en charge de l'Habitat et des Services
10- Coût prévisionnel	A définir.
11- Partenaires	CDC, communes, Conseil de Développement Tous les partenaires concernés par les champs de l'étude : <ul style="list-style-type: none"> - Etat, Conseil Général, Conseil Régional - Etablissements, organismes publics et entreprises nationales placées sous la tutelle de l'Etat : Pôle Emploi, EDF/GDF, France Télécom, La Poste, SNCF,... - Chambres consulaires et services du secteur privé marchand (UCA, club d'entreprises,...) - Associations - Services de santé (ARS, médecins, hôpital, maisons pluridisciplinaire de santé,...)
12- Finalités et principes du Développement Durable	Epanouissement de tous les êtres humains / Cohésion sociale et solidarités : maintenir une qualité de vie et une offre de services satisfaisant les besoins essentiels de la population, et notamment des ménages les plus fragiles et les moins mobiles
13- Indicateurs de suivi	-Part des communes dotées des commerces et services de première nécessité -Taux de couverture numérique - Distance à un service de transport collectif
14- Indicateurs d'évaluation /effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux connaître le niveau de services existants, leur accessibilité et les besoins de la population. - Donner aux acteurs locaux et aux partenaires institutionnels une vision d'ensemble de l'organisation territoriale des services à l'échelle du Pays de la Haute Gironde - Définir collectivement une stratégie au regard de la réalité des besoins de la population, tout en garantissant une cohérence et une hiérarchisation entre les projets, et tout en tenant compte des spécificités de chaque Communauté de Communes. - Définir les actions à mettre en place pour répondre aux besoins de la population, dans un souci de proximité, d'innovation, de mutualisation, du partenariat et d'adaptation des solutions au contexte de la Haute Gironde. - Mieux organiser et structurer l'offre de services à l'échelle du Pays, en articulation avec les partenaires.
15- Articulation éventuelle avec d'autres projets du territoire	Le « Services à la population » correspondra au volet « services » à intégrer au futur Schéma de Cohérence Territorial du Pays.

Programme d'actions 2011-2013 - Agenda 21

Fiche 5.1 – Mutualiser et coordonner l'action culturelle du territoire

1- Axes et objectifs de l'Agenda 21	<p>AXE 2 / Garantir une offre de services accessibles à tous et créatrice de lien social</p> <p>Objectif 5 / Agir contre toutes les formes d'exclusion culturelles et pour l'accès de tous à la culture pour renforcer le lien social entre les différentes catégories de population, s'ouvrir à toutes les formes de création contemporaine et aux autres cultures du monde, développer les possibilités d'expression et d'épanouissement sur le territoire</p>
2- Intitulé du projet	Mutualiser et coordonner l'action culturelle du territoire
3- Contexte	<p>Le Pays de la Haute Gironde s'est doté dès 2006 d'un projet qui a fédéré tous les acteurs culturels du territoire, autour de quatre axes principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès à la culture, pour tous les publics - Mise en valeur des opérateurs culturels locaux - Aide à la création et développement d'une offre culturelle de qualité - Champs prioritaires : Patrimoine, Arts vivants, Lecture publique
4- Evaluation 2009-2011	Pour des raisons budgétaires ce projet inscrit en 2009 a été reporté à 2011.
5- Calendrier	2011-2013
6- Objectifs	Créer un lieu de ressources sur la culture
7- Description du projet	<p>L'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel de la Gironde (IDDAC), la Bibliothèque Départementale de Prêt et le Pays ont un projet de création d'un Pôle de Ressources Culturelles réunissant l'antenne IDDAC et le relais de Pays de la BDP33. A ce lieu, sera associé un projet commun de coopération, de mutualisation de moyens et de coordination de l'action culturelle à l'échelle de la Haute Gironde.</p> <p>Le Pôle de Ressources Culturelles sera un lieu central de formation, d'information et de conseils pour la population, les communes, les intercommunalités, les associations et les professionnels de la culture, dans les domaines des arts vivants, de la lecture, de la culture et de l'organisation de manifestations plus globalement.</p> <p>Réunir les antennes de l'IDDAC et de la BDP dans un lieu unique pourra aussi permettre de développer des actions communes et facilitera la communication entre les partenaires.</p> <p>De plus le Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde impulse dans chaque canton une dynamique de modernisation et de mise en réseau des bibliothèques. Ainsi, par le biais du Pôle de Ressources Numériques, il accompagne les Communautés de Communes dans l'élaboration de leur projet de mutualisation et de modernisation de leurs établissements culturels. La CDC de St-Savin a ainsi créé un réseau des bibliothèques du canton qui mettent en place des actions de sensibilisation communes vers des publics divers et qui depuis 2009 sont informatisées et mise en réseau informatiquement.</p>
8- Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde

Fiche 5.1 – Mutualiser et coordonner l'action culturelle (2)

9- Elu(s) référent(s)	Brigitte MISIAK, Vice-présidente en charge du Développement Durable, des TIC et de la Culture
10- Coût prévisionnel	A définir
11- Partenaires	Conseil Général de la Gironde, BDP, IDDAC, Conseil Régional d'Aquitaine, acteurs et opérateurs culturels du Pays, communes, CDC, bibliothèques, etc.
12- Finalités et principes du Développement Durable	<p>Cohésion sociale et solidarité / Epanouissement des êtres humains : faciliter l'expression artistique et l'accès à la culture pour tous, valoriser les acteurs culturels locaux,...</p> <p>Participation : implication des acteurs culturels tous secteurs confondus</p> <p>Organisation du pilotage : le Pays dispose d'une commission culture composée d'élus des 5 CDC adhérentes, d'un comité technique composé des opérateurs culturels du territoire et des partenaires institutionnels et d'un Conseil de Développement. Ces instances proposent des actions culturelles de Pays, évaluent qualitativement et quantitativement leur portée et leur impact sur la population, sont des relais d'informations.</p>
13- Indicateurs de suivi	- Nombre de personnes reçues au Pôle de Ressources Culturelles
14- Indicateurs d'évaluation /effets attendus	- Mise en place d'actions collectives par l'IDDAC et la BDP
15- Articulation éventuelle avec d'autres projets du territoire	Création dans les mêmes locaux d'un Etablissement Public Numérique (cf. Axé 3, Objectif 8 fiche 8.3)

PROJET - Validation prévue au prochain Conseil Syndical du 23 juin 2011

Programme d'actions 2011-2013 - Agenda 21

Fiche 5.2 – Accompagner, assister, soutenir et conseiller les porteurs de projets culturels locaux

1- Axes et objectifs de l'Agenda 21	<p>AXE 2 / Garantir une offre de services accessibles à tous et créatrice de lien social</p> <p>Objectif 5 / Agir contre toutes les formes d'exclusion culturelles et pour l'accès de tous à la culture pour renforcer le lien social entre les différentes catégories de population, s'ouvrir à toutes les formes de création contemporaine et aux autres cultures du monde, développer les possibilités d'expression et d'épanouissement sur le territoire</p>
2- Intitulé du projet	Accompagner, assister, soutenir et conseiller les porteurs de projets culturels locaux
3- Contexte	<p>Le Pays de la Haute Gironde s'est doté dès 2006 d'un projet culturel qui est fondé sur quatre axes principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès à la culture, pour tous les publics - Mise en valeur des opérateurs culturels locaux - Aide à la création et développement d'une offre culturelle de qualité - Champs prioritaires : Patrimoine, Arts vivants, Lecture publique <p>Ce projet a été construit de façon concertée avec tous les acteurs et porteurs de projets culturels du territoire qui ont exprimé des besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mieux connaître et mettre en commun les ressources, moyens et compétences culturels existants en Haute Gironde, - échanger entre eux sur leurs expériences, - mutualiser les moyens (humains, de communication, matériels...) pour développer une offre plus accessible et ouverte à tous, et plus particulièrement pour les plus éloignés de l'action culturelle, - monter des projets communs, etc.
4- Evaluation 2009-2011	Développement des partenariats, création d'un collectif d'artistes « GASPARD », mise en valeur du travail des réseaux créés, développement de l'offre culturelle locale, réalisation du projet « Méphisto » : organisation d'atelier de pratique avec les comédiens, résidences, et diffusion d'un spectacle créé par une compagnie locale
5- Calendrier	2011-2013
6- Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les acteurs culturels et l'offre culturelle du territoire - Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels du Pays - Soutenir les opérateurs culturels locaux dans la mise en œuvre de leurs projets
7- Description du projet	<p>En partenariat avec l'association des Chantiers de Blaye et de l'Estuaire, le Pays accompagne et soutient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en réseau des compagnies théâtrales amateurs, scolaires et professionnelles - la valorisation des créations amateurs lors du festival des Chantiers de Blaye et de l'Estuaire, - la mutualisation des moyens humains, de communication et matériels, avec la création de collectifs d'artistes et l'organisation d'une journée de diffusion des spectacles des compagnies de théâtre amateurs et professionnelles.

Fiche 5.2 – Accompagnement des porteurs de projets culturels (2)

7- Description du projet (suite)	<p>- la production de spectacles girondins dans le cadre des Créations Annuelles des Pays de l'Estuaire, en partenariat le Conseil Général de la Gironde (en terme de communication et de relais) : soutien du Pays dans la réalisation d'un programme en direction de la population de Haute Gironde : organisation d'atelier de pratique avec les comédiens, résidences, production et diffusion d'un spectacle sur tout le pays.</p> <p>- D'autres « chantiers » similaires seront ouverts de 2009 à 2011 avec les acteurs culturels du territoire relevant d'autres secteurs artistiques et culturels : musique, livre,....</p>
8- Maître d'ouvrage	Le Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde
9- Elu(s) référent(s)	Brigitte MISIAK, Vice-présidente en charge du Développement Durable, des TIC et de la Culture
10- Coût prévisionnel	
11- Partenaires	Tous les acteurs culturels du Pays, les partenaires institutionnels (Conseil Régional, Conseil Général, ...), ...
12- Finalités et principes du Développement Durable	<p>Cohésion sociale et solidarité / Epanouissement des êtres humains : faciliter l'expression artistique et l'accès à la culture pour tous, valoriser les acteurs culturels locaux,...</p> <p>Participation : implication des acteurs culturels tous secteurs confondus</p> <p>Organisation du pilotage : le Pays dispose d'une commission culture composée d'élus des 5 CDC adhérentes, d'un comité technique composé des opérateurs culturels du territoire et des partenaires institutionnels et d'un Conseil de Développement. Ces instances proposent des actions culturelles de Pays, évaluent qualitativement et quantitativement leur portée et leur impact sur la population, sont des relais d'informations.</p>
13- Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions collectives mises en place - Nombre d'acteurs culturels concernés, tous secteurs confondus - Fréquentation des manifestations - Nombre de visites sur le guide accessible à partir du site Internet du Pays
14- Indicateurs d'évaluation /effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> -Une meilleure connaissance et une mise en réseau des acteurs culturels entre eux - Le développement des coopérations entre acteurs culturels - Le développement de l'offre culturelle
15- Articulation éventuelle avec d'autres projets du territoire	

Programme d'actions 2011-2013 - Agenda 21

Fiche 5.3 – Impulser et coordonner la mise en œuvre d'initiatives territoriales fédératrices

1- Axes et objectifs de l'Agenda 21	AXE 2 / Garantir une offre de services accessibles à tous et créatrice de lien social Objectif 5 / Agir contre toutes les formes d'exclusion culturelles et pour l'accès de tous à la culture pour renforcer le lien social entre les différentes catégories de population, s'ouvrir à toutes les formes de création contemporaine et aux autres cultures du monde, développer les possibilités d'expression et d'épanouissement sur le territoire
2- Intitulé du projet	Impulser et coordonner la mise en œuvre d'initiatives territoriales fédératrices
3- Contexte	Le Pays de la Haute Gironde, l'Iddac et CLAP (opérateur culturel de la Ville de Saint-André-de-Cubzac) propose depuis 2007 aux cinq Communautés de Communes d'accueillir une forme artistique nouvelle et itinérante. Il s'agit d'un spectacle qui tourne chaque année sur une Communauté de commune différente.
4- Evaluation 2009-2011	Projet qui conserve sa dynamique et son succès au vu de son succès : en 2011 environ 1200 spectateurs.
5- Calendrier	2011-2013
6- Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - élargir l'offre culturelle en Haute Gironde en proposant de nouvelles formes artistiques, tel le nouveau cirque. - mettre en valeur les ressources culturelles du territoire en soutenant les initiatives professionnelles existantes et en s'appuyant sur les compétences locales ceci dans un souci d'ancrage et d'appropriation par les populations résidentes de manifestations et d'opérations culturelles d'ampleur départementale voire régionale, et en assurant une pérennité de l'action dépassant le seul cadre événementiel. - mettre en œuvre conjointement un programme de sensibilisation et d'initiation aux arts, à forte dimension éducative. - agir contre toutes les formes d'exclusions culturelles, pour l'accès de tous à la culture et renforcer le lien social entre toutes les catégories de population en mobilisant des publics différents. - faire bénéficier à tous de cette offre et mutualiser les moyens
7- Description du projet	<p>ACTION 1 : « Cirque & formes spectaculaires itinérantes »</p> <p>L'IDDAC, le Pays et les Communautés de communes ont participé à la venue en 2007 du cirque Morallès, en 2008 de Betty Heurtebise à (CdC Cubzaguais), en 2009 du cirque Max et Maurice à Saint-Ciers-sur-Gironde, en 2010 du cirque les Têtes en l'air à St-Christoly-de-Blaye et en 2011 de la famille Morallès à Gauriac.</p> <p>La participation des 5 CDC a permis chaque année à près de 500 personnes (enfants des CLSH, jeunes des Points Jeunes et des collèges, Résidents de RPA, Association du secours Populaire ...) de voir gratuitement des spectacles professionnels au coût fauteuil élevé, qui n'ont lieu qu'en milieu urbain habituellement.</p> <p>Les 5 CDC reçoivent, l'une après l'autre la forme itinérante (chapiteau) sur leur territoire. Le chapiteau permet de proposer un spectacle à jauge élevée dans des communes non équipées.</p> <p>C'est la commune de Blaye qui accueillera le cirque Nicole et Martin en 2012.</p>

Fiche 5.3 – Initiatives territoriales fédératrices (2)

7- Description du projet (suite)	<p><u>ACTION 2</u> : « Tiss'Ta Toile : parcours d'éducation à l'image »</p> <p>Depuis 2007, le Pays anime un réseau des lieux d'accueil de jeunes âgés de 3 à 18 ans (ALSH, PRIJ, PRJ). Ce réseau a mis en place pour 2010 un Projet d'Education à l'Image intégrant tout au long de l'année la formation des animateurs à la mise en place de projets culturels en lien avec le cinéma et le multimédias, la rencontre des enfants avec des professionnels au cours d'ateliers et de visites de lieux culturels, la réalisation de films dans les structures d'accueil de jeunes et l'organisation d'un festival de l'image. Ce festival est ouvert à tous. Il dure 5 jours et a lieu dans les 5 chefs-lieux de canton du Pays.</p> <p>Les productions de chacune des structures participantes sont diffusées, des ateliers de découverte des métiers de l'image sont proposés, de même que trois soirées débats, une projection et une soirée multiculturelle. Un appel à contribution auprès des habitants de Haute Gironde intitulé « Filme ton Pays » permet d'organiser une sélection du festival avec un jury et contribue au soutien à la pratique culturelle amateur. En 2011, le festival aura lieu au mois d'octobre.</p>
8- Maître d'ouvrage	Le Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde
9- Elu(s) référent(s)	Brigitte MISIAK, Vice-présidente en charge du Développement Durable, des TIC et de la Culture
10- Coût prévisionnel	20000 €
11- Partenaires	<p><u>Action 1</u> : Iddac, CLAP (opérateur culturel de St-André-de-Cubzac), 5 CDC, diverses communes du Pays...</p> <p><u>Action 2</u> : CG33, Conseil régional Aquitaine, DDCS, D'asques et d'ailleurs, Iddac, 5 CDC, diverses communes du Pays...</p>
12- Finalités et principes du Développement Durable	<p>Cohésion sociale et solidarité / Epanouissement des êtres humains : faciliter l'expression artistique et l'accès à la culture pour tous, valoriser les acteurs culturels locaux,...</p> <p>Participation : implication des acteurs culturels tous secteurs confondus</p> <p>Organisation du pilotage : le Pays dispose d'une commission culture composée d'élus des 5 CDC adhérentes, d'un comité technique composé des opérateurs culturels du territoire et des partenaires institutionnels et d'un Conseil de Développement. Ces instances proposent des actions culturelles de Pays, évaluent qualitativement et quantitativement leur portée et leur impact sur la population, sont des relais d'informations.</p>
13- Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation des manifestations - Nombre de jeunes concernés par le projet pédagogique - Nombre d'acteurs culturels concernés, tous secteurs confondus
14- Indicateurs d'évaluation /effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - La diversification des publics - Le développement des coopérations entre acteurs culturels - Le développement de l'offre culturelle
15- Articulation éventuelle avec d'autres projets du territoire	

Programme d'actions 2011-2013 - Agenda 21

Fiche 6.1 – Définir une stratégie économique commune

1- Axes et objectifs de l'Agenda 21	AXE 3 / Encourager un développement économique, créateur de richesses, de solidarités, d'identité et d'attractivité Objectif 6 / Avoir une stratégie économique commune
2- Intitulé du projet	Définir une stratégie économique commune
3- Contexte	<p>Dans le cadre de la politique en faveur des territoires du Conseil Régional et de l'appel à projets lancé par le Conseil Général de la Gironde, le Pays a réalisé en 2006 un Schéma de Développement des Infrastructures Economiques à son échelle.</p> <p>Le schéma a été élaboré en interne, en étroite collaboration avec les Communautés de communes.</p> <p>Le schéma identifie notamment les projets en matière de création, d'extension ou de requalification des zones d'activités pour la période 2006-2010.</p> <p>Le Schéma a été validé par le Pays en octobre 2006.</p> <p>Depuis, le Conseil Général de la Gironde et le Conseil Régional d'Aquitaine ont adopté leurs nouvelles politiques économiques.</p>
4- Evaluation 2009-2011	Renvoi de la définition d'une stratégie globale au niveau économique dans le cadre du futur SCoT de Pays.
5- Calendrier	2011-2013 : définition d'une stratégie économique commune dans le cadre du SCoT et d'un programme d'actions.
6- Objectifs	Formaliser une stratégie collective économique à l'échelle du Pays
7- Description du projet	<p>Dans le schéma réalisé en 2006, il n'a pas été défini de stratégie territoriale collective et partagée, ni de programme d'actions, par les Communautés de communes avec les acteurs du territoire.</p> <p>Cette action a donc pour finalité de construire collectivement une stratégie et un programme d'actions en adéquation.</p> <p>Cette stratégie pourra s'intéresser à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la répartition territoriale et sectorielle de l'offre d'infrastructures économiques, en recherchant la mutualisation, la complémentarité, la cohérence et l'innovation - la stratégie de marketing territorial de la Haute Gironde - l'animation (transmission/reprise, formation en direction des entreprises, vitalité des centre-bourgs,...) et la promotion économique (participation à des salons, outils communs de promotion, ...) de la Haute Gironde - le soutien à l'économie sociale et solidaire, et au secteur de l'insertion par l'économie, - le développement d'activités locales au service de l'économie résidentielle (exemple : circuits courts en agriculture, constructions et énergies...) - etc.

Fiche 6.1 – Politique économique commune (2)

8- Maître d'ouvrage	Les Communautés de communes et/ou le Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde
9- Elu(s) référent(s)	Jean-Franck Blanc, Vice-président du Pays en charge de l'Economie
10- Coût prévisionnel	Etude stratégique à intégrer dans le budget dédié au SCOT.
11- Partenaires	Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Chambres consulaires, communes, clubs d'entreprises, Unions Commerciales et Artisanales, ...
12- Finalités et principes du Développement Durable	Dynamique de développement responsable / Participation des acteurs : approche environnementale des infrastructures économiques, développer les partenariats publics-privés, soutenir les nouvelles formes d'emplois et de productions plus durables et responsables, impliquer les acteurs économiques,...
13- Indicateurs de suivi	-Nombres d'actions collectives mises en place -Nombre de zones d'activités avec une approche environnementale
14- Indicateurs d'évaluation /effets attendus	-Réduction du chômage et création d'emplois locaux durable -Réduction de l'impact sur l'environnement des infrastructures et activités économiques
15- Articulation éventuelle avec d'autres projets du territoire	Cette action s'articule avec les travaux du Conseil de Formation du Pays sur le développement de l'offre de formations et des compétences, et leur meilleure adéquation avec les besoins des entreprises locales.

PROJET - Validation prévue au prochain Conseil Syndical du 23 juin 2011

Programme d'actions 2011-2013 - Agenda 21

Fiche 6.2 – Accompagner les entrepreneurs dans la transmission et la reprise d'entreprises

1- Axes et objectifs de l'Agenda 21	AXE 3 / Encourager un développement économique, créateur de richesses, de solidarités, d'identité et d'attractivité Objectif 6 / Avoir une stratégie économique commune
2- Intitulé du projet	Accompagner les entrepreneurs dans la transmission et la reprise d'entreprises
3- Contexte	S'appuyant sur un état des lieux réalisé en interne en 2009, le Pays a arrêté comme priorité pour son action dans le domaine économique en 2010 la thématique de la transmission-reprise d'entreprises, Rappel du contexte : <ul style="list-style-type: none"> - dans le secteur de l'agriculture, 1 chef d'exploitation sur 2 a plus de 55 ans. Près d'1 exploitation sur 2 va changer de têtes d'ici 2020 (environ 600 exploitations seront reprises, englobées ou vouées à disparaître). On peut s'attendre à une diminution du nombre d'exploitations, même si les surfaces de production devraient se maintenir. - dans les autres secteurs (artisanat, industrie, commerce et service), 1 chef d'entreprise sur 5 a plus de 55 ans, soit environ 20 % des emplois dans ces secteurs.
4- Evaluation 2009-2011	Le Pays a organisé un forum sur ce thème en 2010 à Pugnac, ouvert aux cédants et repreneurs potentiels d'entreprises des secteurs de l'artisanat, du commerce, des services, de l'industrie et de l'agriculture. Une centaine de cédants et repreneurs y ont participé, ainsi que des créateurs d'entreprises.
5- Calendrier	2011 - 2013 : <ul style="list-style-type: none"> - deuxième édition du forum programmée en 2011 - étude agricole sur le devenir des exploitations agricoles - convention de partenariat avec les chambres consulaires pour la mise en place d'un dispositif de suivi pérenne des situations de transmission-reprise sur la Haute Gironde
6- Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le tissu économique existant - Faciliter l'accueil de nouvelles entreprises - Mieux évaluer l'impact des mutations de l'agriculture sur le territoire
7- Description du projet	<p>Cette action correspond à l'ensemble des actions mises en place par le Pays depuis 2010 sur la thématique de la transmission-reprise d'entreprises.</p> <p>Une première action a été menée en 2010 : l'organisation d'un Forum. Il a eu pour objectif de</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'apporter de l'information sur la transmission et la reprise - de faciliter l'accompagnement des chefs d'entreprise (cédants ou repreneurs) - de faciliter la mise en relation entre cédants et repreneurs en s'appuyant sur l'expertise des partenaires présents <p>Suite à ce forum, un travail de fond a été engagé par les élus du Pays.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signature d'une convention avec la Chambre de Métiers et d'Artisanat de la Gironde et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux.

Fiche 6.2 – Transmission-reprise (2)

7- Description du projet (suite)	<ul style="list-style-type: none"> - Etude sur le devenir des exploitations agricoles dont le dirigeant a 55 ans et plus, avec la Chambre d'Agriculture <p>Cette dernière étude permettra notamment de recenser le foncier agricole susceptible d'être libéré dans les années à venir, d'anticiper les évolutions des activités agricoles sur le territoire.</p>
8- Maître d'ouvrage	Le Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde et CdC
9- Elu(s) référent(s)	Jean-Franck Blanc, Vice-président du Pays en charge de l'Economie
10- Coût prévisionnel	2011 : 25 000 € (organisation du Forum et étude agricole).
11- Partenaires	Chambres consulaires, ADAR Hauts de Gironde, Syndicats viticoles, Conseils Général et Régional, Pôle Emploi ...
12- Finalités et principes du Développement Durable	Dynamique de développement responsable / Participation des acteurs : développer les partenariats publics-privés, soutenir les nouvelles formes d'emplois et de productions plus durables et responsables, impliquer les acteurs économiques,...
13- Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises accompagnées et reprises - Nombre d'exploitations agricoles enquêtées
14- Indicateurs d'évaluation /effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des secteurs géographiques à enjeux en matière de maintien de l'agriculture - Une meilleure connaissance des entreprises et de leurs projets de développement
15- Articulation éventuelle avec d'autres projets du territoire	Articulation avec la stratégie économique, ainsi qu'avec le Plan Climat (où la question de l'agriculture locale est traitée)

PROJET - Validation prévue au prochain Conseil Syndical du 23 juin 2011

Programme d'actions 2011-2013 - Agenda 21

Fiche 7.1 – Coordonner et fédérer les acteurs de la formation

1-Axes et objectifs de l'Agenda 21	AXE 3 / Encourager un développement économique, créateur de richesses, de solidarités, d'identité et d'attractivité Objectif 7 / Améliorer l'offre de formations
2-Intitulé du projet	Coordonner et fédérer les acteurs de la formation
3-Contexte	<p>En Haute Gironde, les acteurs de l'enseignement et de la formation partagent le constat</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un territoire défavorisé présentant des carences sociales et économiques : déficit éducatif lié à un environnement familial précaire, illettrisme, manque d'ambition entraînant une orientation vers les filières courtes technologiques et professionnelles (81 % des CSP défavorisées), situation de décrochage scolaire (environ 130 cas par an), manque de qualification de la main d'œuvre locale, problèmes de mobilité et de déplacement, ... - de moyens mobilisés par l'Education Nationale qui ne sont pas en adéquation avec ce constat. <p>A titre d'exemple, les collèges de la ZAP ont un indice de dotation inférieur à des établissements de l'agglomération bordelaise (1,10 contre 1,45) présentant des caractéristiques sociales équivalentes : le taux des CSP défavorisées à l'entrée en 6^{ème} s'élève à 46,8 %, l'écart se creuse avec le niveau régional : 33,1 %.</p> <p>La Haute Gironde est aussi le seul territoire rural à ne pas avoir de formation post-bac de l'Education Nationale.</p>
4- Evaluation 2009-2011	2010 : début d'actualisation du Livre Blanc et intégration de la problématique de formation dans le Schéma de Services à la population (cf. Fiche 4.1) notamment dans l'Axe 3 : « Emploi et formation : faire de la Haute Gironde un horizon pour ses jeunes »
5-Calendrier	2011-2013 : mis en œuvre de l'Axe 3 du Schéma de Services
6-Objectifs	<p>Etre un territoire en mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de former les jeunes pour demain - d'offrir une qualification plus élevée à la main d'œuvre locale - de répondre aux besoins des entreprises locales
7-Description du projet	<p>Le Conseil de Formation (instance consultative du Pays regroupant l'ensemble des acteurs de l'enseignement et de la formation du territoire) sera le pilote de ce projet : il coordonnera la mise en œuvre de l'Axe 3 du Schéma de Services.</p> <p>Pour rappel, le Conseil de Formation a été créé en 2001 à l'initiative du Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde. Il a pour objectif premier de travailler sur les manques et les complémentarités de l'offre de formation en Haute Gironde, et ce au regard des spécificités de notre territoire. C'est un lieu d'échange et de partage d'expériences, de mobilisation et de mise en réseau de tous les acteurs de l'enseignement, de la formation et de l'orientation, publics et privés, de l'enseignement général et professionnel.</p> <p>C'est le lieu d'affirmation d'une réflexion territoriale concertée en matière d'enseignement et de formation qui trouve un écho auprès des décideurs (Education Nationale, Conseil Régional,...). C'est une échelle territoriale cohérente pour traiter de cette problématique.</p>

Fiche 7.1 – Coordonner et fédérer les acteurs de la formation (2)

7- Description du projet (suite)	Les mesures de l'Axe 3 pilotées par le Conseil de Formation sont : <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'adaptation du tissu scolaire à l'évolution démographique - Développer l'offre locale de formation supérieure et professionnelle
8-Maître d'ouvrage	Le Conseil de Formation Animation par le Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde
9-Elu(s) référent(s)	Bernard Bournazeau, Président du Pays
10-Coût prévisionnel	Réalisation en interne.
11-Partenaires	Le Conseil de Formation réunit l'ensemble des responsables d'établissements scolaires (collèges et Lycées, publics et privés), l'Inspection de l'Education Nationale, le CIO de Blaye, les responsables d'organismes de formations, Pôle Emploi, la Mission locale, ... ainsi que des représentants du Conseil Général et du Conseil Régional
12-Finalités et principes du Développement Durable	Cohésion sociale : faciliter l'accès de tous à l'emploi par le développement des compétences et de la formation, assurer une veille pour limiter les situations de décrochage,...
13-Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de jeunes issus des CSP défavorisés avec un diplôme - Nombre de situations de décrochage identifiées et solutionnées - Indice de dotation des établissements scolaires
14-Indicateurs d'évaluation /effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de nouvelles formations - Développement des moyens à disposition des établissements scolaires - Classification de l'ensemble de la ZAP en Zone d'Education Prioritaire
15-Articulation éventuelle avec d'autres projets du territoire	Cette action est en lien avec la stratégie économique.

PROJET - Validation prévue au prochain Conseil Syndical du 23 juin 2011

Programme d'actions 2011-2013 - Agenda 21

Fiche 7.2 – Identifier les manques et besoins en formations

1- Axes et objectifs de l'Agenda 21	AXE 3 / Encourager un développement économique, créateur de richesses, de solidarités, d'identité et d'attractivité Objectif 7 / Améliorer l'offre de formations
2- Intitulé du projet	Identifier les manques et besoins en formations
3- Contexte	Le Conseil de Formation a élaboré en 2004 un « Livre Blanc de la Formation » identifiant les besoins en formation non pourvus en Haute Gironde.
4- Evaluation 2009-2011	2010 : début d'actualisation du Livre Blanc et intégration de la problématique de formation dans le Schéma de Services à la population (cf. Fiche 4.1) notamment dans l'Axe 3 : « Emploi et formation : faire de la Haute Gironde un horizon pour ses jeunes »
5- Calendrier	2011-2013 : actualisation du Livre Blanc
6- Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Etre en mesure de proposer aux jeunes des poursuites d'études en Haute Gironde (BAC PRO demandés dans la continuité des BEP/CAP existants, seul Pays à ne pas avoir de BTS de l'Education Nationale) - Elever le niveau de qualification des jeunes et plus globalement de la main d'œuvre locale (problèmes sociaux, mobilité/déplacement,...)
7- Description du projet	Poursuite (dès rentrée scolaire 2011) du travail d'actualisation par le Conseil de Formation du Livre Blanc identifiant les besoins en formation non pourvus sur le territoire.
8- Maître d'ouvrage	Le Conseil de Formation
9- Elu(s) référent(s)	Bernard Bournazeau, Président du Pays
10- Coût prévisionnel	Réalisation en interne.
11- Partenaires	Le Conseil de Formation réunit l'ensemble des responsables d'établissements scolaires (collèges et Lycées, publics et privés), l'Inspection de l'Education Nationale, le CIO de Blaye, les responsables d'organismes de formations, le Pôle Emploi, la Mission locale, Conseil Général et le Conseil Régional, chambres consulaires, Club d'entreprises...
12- Finalités et principes du Développement Durable	Cohésion sociale : faciliter l'accès de tous à l'emploi par le développement des compétences et de la formation / Epanouissement des êtres humains
13- Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs de la formation ayant contribué à l'actualisation du « Livre Blanc » - Nombre de formations ouvertes sur le moyen et le long terme - Nombres d'élèves dans les nouvelles formations ouvertes - Taux de sortie précoce du système scolaire
14- Indicateurs d'évaluation /effets attendus	Développement des moyens à disposition des établissements scolaires Développement de l'offre de formations
15- Articulation éventuelle avec d'autres projets du territoire	Articulation avec l'ensemble des travaux menés par le Conseil de Formation

Programme d'actions 2011-2013 - Agenda 21

Fiche 7.3 – Faire connaître l'offre de formations existante

1- Axes et objectifs de l'Agenda 21	AXE 3 / Encourager un développement économique, créateur de richesses, de solidarités, d'identité et d'attractivité Objectif 8 / Améliorer l'offre de formations
2- Intitulé du projet	Faire connaître l'offre de formations existante
3- Contexte	Dans le cadre de l'objectif de la charte du Pays « Globaliser l'information en faveur de l'emploi et de la formation », le Conseil de Formation a élaboré en 2005 un document présentant l'ensemble de l'offre de formations existante en Haute Gironde (initiale, continue, enseignement général, apprentissage, alternance, stages...), le « Document Unique des Formations », devenu par la suite « Guide des Formations ».
4- Evaluation 2009-2011	2010 : sortie du Guide des formations sous format numérique (accès internet et DVD)
5- Calendrier	2011 – 2013 : actualisation annuelle du Guide des Formations
6- Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux faire connaître aux jeunes et à leurs familles l'offre de formation existante en Haute Gironde - Permettre aux salariés et aux demandeurs d'emplois d'identifier les formations continues / de retour vers l'emploi
7- Description du projet	Cette action vise à actualiser le « Guide des formations », en y intégrant les nouvelles formations ouvertes à chaque rentrée scolaire et en tenant compte des réformes en cours (apprentissage, lycées...)
8- Maître d'ouvrage	Le Conseil de Formation
9- Elu(s) référent(s)	Bernard Bournazeau, Président du Pays
10- Coût prévisionnel	Réalisation en interne.
11- Partenaires	Le Conseil de Formation réunit l'ensemble des responsables d'établissements scolaires (collèges et Lycées, publics et privés), l'Inspection de l'Education Nationale, le CIO de Blaye, les responsables d'organismes de formations, le Pôle Emploi, la Mission locale, Conseil Général et le Conseil Régional, chambres consulaires, Club d'entreprises...
12- Finalités et principes du Développement Durable	Cohésion sociale : faciliter l'accès de tous à l'emploi par le développement des compétences et de la formation ; faciliter l'accès à l'information et à la connaissance
13- Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exemplaires diffusés (en format papier et DVD) - Nombre de lieux d'accès
14- Indicateurs d'évaluation /effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de nouvelles formations - Meilleure connaissance par les jeunes et leurs familles de l'offre de formations existante en Haute Gironde - Meilleure connaissance par les salariés et les demandeurs d'emploi de l'offre de formations existante en Haute Gironde
15- Articulation éventuelle avec d'autres projets du territoire	Articulation avec l'ensemble des travaux menés par le Conseil de Formation

Programme d'actions 2011-2013 - Agenda 21

Fiche 8.1 – Animer le réseau des acteurs, des lieux d'accès et de formation aux TIC

1- Axes et objectifs de l'Agenda 21	AXE 3 / Encourager un développement économique, créateur de richesses, de solidarités, d'identité et d'attractivité Objectif 8 / Améliorer et développer les Technologies de l'Information et de la Communication sur le Pays par la création d'un Pôle de Ressources Numériques
2- Intitulé du projet	Animer le réseau des acteurs, des lieux d'accès et de formation aux TIC pour faciliter la coordination des actions dans ce domaine
3- Contexte	En 2007, le Pays a réalisé une étude de faisabilité pour la création d'un Pôle de Ressources Numériques, dans le but de définir une stratégie d'amélioration et de développement des TIC à l'échelle de la Haute Gironde. Un programme d'actions 2008-2011 pour le développement des TIC a été construit collectivement, en déclinaison de cette stratégie. Le Conseil Régional d'Aquitaine a retenu la candidature du Pays de la Haute Gironde dans le dispositif de Pôle de Ressources Numériques (PRN), à la mi-2008. Depuis, le Syndicat Mixte et les 5 CDC mettent en œuvre le programme d'actions, en partenariat avec les acteurs relevant de ce secteur d'activités ou ayant recours à l'usage des TIC.
4- Evaluation 2009-2011	Les objectifs du premier volet du Pôle de Ressources Numériques (2008-2011) est réalisé et a atteint ses objectifs par le maillage du territoire en Points d'Accès Publics à Internet, le développement des usages d'internet des particuliers et des collectivités.
5- Calendrier	2011-2013
6- Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Animer le Pôle de Ressources Numériques, accompagner les porteurs de projets et mettre en œuvre le programme d'actions 2011/2013 de développement des TIC - Faciliter l'appropriation des TIC par les habitants et les acteurs - Mettre en réseau et coordonner les acteurs et les structures qui participent à la mise en œuvre de la stratégie TIC du Pays - Assurer la cohérence de la stratégie du Pays avec les politiques de développement numérique départementale (Gironde Numérique, SAPIENS, AEC,...) - Evaluation des actions du réseau
7- Description du projet	<p>La stratégie de développement des TIC de la Haute Gironde est animé techniquement par une chargée de mission à temps plein :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion, animation et développement du Pôle de Ressources Numériques - Montage de projets, recherche de financements, coordination des études et projets locaux liées au développement des TIC (infrastructures à haut débit, Portails, Espaces publics...) - Mise en réseau des acteurs et des structures du territoire - Coordination et suivi des études et projets en cours - Suivi et mise en cohérence avec les politiques de développement numérique des territoires (Gironde Numérique, SAPIENS, AEC, ...) - Mise en œuvre d'un programme d'appropriation des TIC - Evaluation des actions, veille et mise à disposition de documentation

Fiche 8.1 – Animation du réseau d'acteurs TIC (2)

7- Description du projet (suite)	Cette stratégie est alimentée de façon permanente par l'Atelier du Numérique. Composé de tous les décideurs et animateurs TIC du territoire (élus, salariés privés et publics, associations, entreprises, établissements scolaires et de formation,...), ce groupe de travail composé d'une trentaine de membres se réunit une fois par mois. Lieu de partage d'expérience et de coordination de l'action dans le domaine des TIC en Haute Gironde, cette instance permet d'identifier les besoins et les manques dans le domaine des TIC et favorise le maillage du territoire du Pays en points d'accès publics à Internet.
8- Maître d'ouvrage	Le Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde
9- Elu(s) référent(s)	Brigitte MISIAK, Vice-présidente en charge du Développement Durable, des TIC et de la Culture
10- Coût prévisionnel	2011-2013 Salaire du chargé de mission TIC : 35 000 € par an Développement du site Internet / Extranet : 3 500 € (plateforme d'échange d'expériences et d'informations de l'Atelier du Numérique)
11- Partenaires	Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général de la Gironde, les 5 Communautés de Communes de Haute Gironde, autres partenaires publics (communes, chambres consulaires...), partenaires privés (entreprises, associations, AEC,...)
12- Finalités et principes du Développement Durable	Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires : faciliter l'accès aux services et à l'information par le développement de l'usage des TIC en milieu rural Lutte contre le réchauffement climatique : limiter les déplacements Pilotage : Le Pôle de Ressources Numériques dispose d'un comité de pilotage composé du bureau du Syndicat Mixte, de l'animatrice du Pays, d'un technicien pour chaque CDC, des représentants du Conseil Général et du Conseil Régional. Il se réunit 2 fois par an. Le Comité de pilotage est doublé d'un comité technique ; il est alimenté par les travaux de l'Atelier du Numérique.
13- Indicateurs de suivi	-Nombres d'Espaces Publics Numériques et Points d'Accès Publics à Internet créés -Nombre de projets, notamment collectifs, mises en œuvre dans le cadre de cette stratégie de développement des TIC -Nombre de participants à l'Atelier du Numérique
14- Indicateurs d'évaluation /effets attendus	-Développer le maillage en Espaces Publics Numériques -Développer l'usage des TIC au sein de la population, des collectivités,...
15- Articulation éventuelle avec d'autres projets du territoire	

Programme d'actions 2011-2013 - Agenda 21

Fiche 8.2 – Faciliter l'appropriation des TIC par les habitants et les acteurs locaux

1- Axes et objectifs de l'Agenda 21	AXE 3 / Encourager un développement économique, créateur de richesses, de solidarités, d'identité et d'attractivité Objectif 8 / Améliorer et développer les Technologies de l'Information et de la Communication
2- Intitulé du projet	Faciliter l'appropriation des TIC par les habitants et les acteurs locaux
3- Contexte	En 2007, le Pays a réalisé une étude de faisabilité pour la création d'un Pôle de Ressources Numériques, dans le but de définir une stratégie d'amélioration et de développement des TIC à l'échelle de la Haute Gironde. Un programme d'actions 2008-2011 pour le développement des TIC a été construit collectivement, en déclinaison de cette stratégie. Le Conseil Régional d'Aquitaine a retenu la candidature du Pays de la Haute Gironde dans le dispositif de Pôle de Ressources Numériques (PRN), à la mi-2008. En 2011, un nouveau programme d'actions est mené. Un des volets de cette stratégie concerne l'appropriation des TIC par les habitants et acteurs du territoire. Depuis, un programme de sensibilisation, d'information et de formation a été élaboré.
4- Evaluation 2009-2011	Taux de fréquentation aux formations très élevé et volonté des participants de poursuivre vers un approfondissement des connaissances. Demandes régulières d'actualisation du guide « Pra'TIC ».
5- Calendrier	2011/2013
6- Objectifs	Poursuite de la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation et d'appropriation des TIC par la population et les acteurs locaux
7- Description du projet	Ce programme d'appropriation des TIC comprend : - un cycle de formations décentralisées à l'échelle du Pays : tous publics, de sensibilisation aux usages d'Internet et des outils multimédia. Le PRN s'appuiera sur les associations, les entreprises et organismes locaux. en direction des élus, des formateurs et personnels en charge des Points d'Accès Publics à Internet ou en charge de la création de Points d'Accès Publics à Internet, de perfectionnement. La mise en place de ces formations favorise la création du réseau des animateurs TIC du Pays et des EPN/PAPI. Le Pays de la Haute Gironde compte aujourd'hui plusieurs salles équipées prêtes à accueillir des formations spécialisées. La décentralisation des formations favorise l'implication des entreprises locales et répond aux objectifs de développement durable fixés par l'Agenda 21 de Pays, en limitant les déplacements. - la création d'un Guide du Numérique pour les élus de la Haute Gironde en complément des formations. Il aura pour objet d'inciter les élus à créer des Point d'Accès Publics à Internet, fin de développer le maillage du réseau des PAPI et faciliter l'accès et l'appropriation de la population des TIC et du multimédia

Fiche 8.2 – Appropriation des TIC (2)

7- Description du projet (suite)	<p>Le Guide PraTIC' du Multimédia de la Haute Gironde a pour objectif de mettre en valeur les ressources locales en matière de technologies de l'information, de recenser les espaces publics numériques (cybercafés, ateliers multimédia – horaires d'ouvertures, accompagnement disponible...), les ressources disponibles (aide, information), les formations dispensées sur le territoire.</p> <p>Ces deux guides seront aussi accessibles en ligne et actualisés très régulièrement sur le site Internet du Pays de la Haute Gironde.</p> <p>- l'organisation d'une Fête du Multimédia de Pays.</p> <p>La mise en place d'une manifestation annuelle commune aux différents acteurs TIC du territoire (membres de l'Atelier du Numérique – associations, collectivités, privés...), a pour objectif de réunir les acteurs des TIC autour d'une même action de sensibilisation des Hauts Girondins à la société de l'Information. Cette Fête de l'Internet et du multimédia les informe aussi de l'existence du réseau et de ses missions.</p>
8- Maître d'ouvrage	Le Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde
9- Elu(s) référent(s)	Brigitte MISIAK, Vice-présidente en charge du Développement Durable, des TIC et de la Culture
10- Coût prévisionnel	
11- Partenaires	Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général de la Gironde, les 5 Communautés de Communes de Haute Gironde, autres partenaires publics (communes, ...), partenaires privés (entreprises et associations...)
12- Finalités et principes du Développement Durable	<p>Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires : faciliter l'accès aux services et à l'information par le développement de l'usage des TIC en milieu rural</p> <p>Lutte contre le réchauffement climatique : limiter les déplacements</p> <p>Participation : impliquer les associations et les entreprises qui interviennent sur le champ des TIC</p>
13- Indicateurs de suivi	<p>-Nombres de participants aux formations et à la fête du Multimédia</p> <p>-Nombre de guides distribués</p>
14- Indicateurs d'évaluation /effets attendus	-Développer l'usage des TIC au sein de la population, des collectivités,...
15- Articulation éventuelle avec d'autres projets du territoire	

Programme d'actions 2011-2013 - Agenda 21

Fiche 8.3 – Doter le territoire d'outils et d'équipements afin de structurer son maillage et réduire la fracture numérique

1- Axes et objectifs de l'Agenda 21	<p>AXE 3 / Encourager un développement économique, créateur de richesses, de solidarités, d'identité et d'attractivité</p> <p>Objectif 8 / Améliorer et développer les Technologies de l'Information et de la Communication</p>
2- Intitulé du projet	Doter le territoire d'outils et d'équipements afin de le structurer et réduire la fracture numérique.
3- Contexte	<p>En 2007, le Pays a réalisé une étude de faisabilité pour la création d'un Pôle de Ressources Numériques, dans le but de définir une stratégie d'amélioration et de développement des TIC à l'échelle de la Haute Gironde. Un programme d'actions 2008-2011 pour le développement des TIC a été construit collectivement, en déclinaison de cette stratégie.</p> <p>Le Conseil Régional d'Aquitaine a retenu la candidature du Pays de la Haute Gironde dans le dispositif de Pôle de Ressources Numériques (PRN), à la mi-2008. En 2011, un nouveau programme d'action est mené.</p> <p>Depuis, le Syndicat Mixte et les 5 CDC mettent en œuvre le programme d'actions, en partenariat avec les acteurs relevant de ce secteur d'activités ou ayant recours à l'usage des TIC.</p>
4- Evaluation 2009-2011	<p>- Mise en place d'un réseau de visioconférence : Un tel outil répond aux objectifs de développement durable fixés par l'Agenda 21 de Pays, en limitant les déplacements.</p> <p>Création de Points d'Accès Publics à Internet « Portail de Services » dans les Communautés de Communes du Pays :</p> <p>- mise en réseau informatique des bibliothèques du canton de St-Savin</p>
5- Calendrier	2011-2013
6- Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Animer le Pôle de Ressources Numériques, accompagner les porteurs de projets et mettre en œuvre le programme d'actions 2011-2013 de développement des TIC - Faciliter l'appropriation des TIC par les habitants et les acteurs - Mettre en réseau et coordonner les acteurs et les structures qui participent à la mise en œuvre de la stratégie TIC du Pays de la Haute Gironde - Assurer la cohérence de la stratégie du Pays avec les politiques de développement numérique départementale (Gironde Numérique, SAPIENS, AEC, Echangeur CCI,...) - Evaluation des actions du réseau
7- Description du projet	<p><u>ACTION 1</u> : Mise en réseau informatique des bibliothèques du pays :</p> <p>La mise en réseau informatique des bibliothèques du Pays de la Haute Gironde nécessite dans un premier temps leur informatisation et donc l'achat d'ordinateurs et de logiciels compatibles. L'objectif du PRN est de moderniser ces structures en offrant des nouveaux services en ligne, pour que les bibliothèques développent leur rôle de lieux publics d'accès aux savoirs. A terme la mise en ligne d'un catalogue unique de fonds propres permettrait de créer une bibliothèque numérique et de développer de nouveaux services de proximité tel le prêt d'ouvrage en ligne. Enfin, la modernisation des bibliothèques implique la création de nouveaux points d'accès publics à Internet.</p>

Fiche 8.3 – Outils et équipements TIC (2)

7- Description du projet (suite)	<p><u>ACTION 2</u> : Création d'un EPN Etablissement Public Numérique sur le canton de St-Savin ayant plusieurs objectifs : télétravail, formation, service à la population, point central de la politique numérique du territoire</p> <p><u>ACTION 3</u> : Mise en place d'un SIG Système d'Information géographique mutualisé de Pays.</p>
8- Maître d'ouvrage	Le Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde
9- Elu(s) référent(s)	Brigitte MISIAK, Vice-présidente en charge du Développement Durable, des TIC et de la Culture
10- Coût prévisionnel	
11- Partenaires	Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général de la Gironde, les 5 Communautés de Communes de Haute Gironde, autres partenaires publics (GIP Atgéri...), partenaires privés (entreprises, associations, AEC,...)
12- Finalités et principes du Développement Durable	<p>Cohésion sociale et solidarité entre générations et territoires : faciliter l'accès aux services et à l'information par le développement de l'usage des TIC en milieu rural</p> <p>Lutte contre le réchauffement climatique : limiter les déplacements</p> <p>Pilotage : Le Pôle de Ressources Numériques dispose d'un comité de pilotage composé du bureau du Syndicat Mixte, de l'animatrice du Pays, d'un technicien pour chaque CDC, des représentants du Conseil Général et du Conseil Régional. Il se réunit 2 fois par an. Le Comité de pilotage est doublé d'un comité technique ; il est alimenté par les travaux de l'Atelier du Numérique.</p>
13- Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> -Nombres d'Espaces Publics Numériques et Points d'Accès Publics à Internet créés -Nombre de PAPI signataires de la charte -Nombre de réunions organisées en webconférence -Nombre de bibliothèques mises en réseau
14- Indicateurs d'évaluation /effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> -Développer le maillage en Espaces Publics Numériques -Développer l'usage des TIC au sein de la population, des collectivités,... -Consolider le réseau des acteurs du numérique de la Haute Gironde
15- Articulation éventuelle avec d'autres projets du territoire	Le SIG sera un outil pour la réalisation du SCOT de Pays (cf. axe 1, objectif 1, action 1.1)

Programme d'actions 2011-2013 - Agenda 21

Fiche 9.1 – Optimiser les modalités d'organisation et de fonctionnement du territoire touristique

1- Axes et objectifs de l'Agenda 21	AXE 3 Encourager un développement économique, créateur de richesses, de solidarités, d'identité et d'attractivité Objectif 9 Organiser les acteurs et structurer l'offre touristique
2- Intitulé du projet	Optimiser les modalités d'organisation et de fonctionnement du territoire touristique
3- Contexte	<p>De septembre 2004 à janvier 2007, le Pays de la Haute Gironde, ainsi que les Offices de Tourisme et les Communautés de Communes qui le composent, se sont faits accompagner par le bureau d'études Actour pour élaborer un schéma d'organisation des fonctions touristiques du territoire et mettre en forme une offre organisée et qualifiée. Cette mission d'ingénierie, dite « Actour », avait à la fois pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de mutualiser et spécifier des compétences sur le territoire, de répartir des missions entre Offices de Tourisme, Communautés de Communes et Pays ; - de qualifier et développer l'offre touristique vitivinicole sur le territoire. <p>Ces deux démarches d'amélioration de la performance touristique ont été menées l'une après l'autre sur près de deux ans et demi avec, comme point de départ, le choix des élus du Pays du scénario dit « de coopération » reposant sur une fédération des Offices de Tourisme, qui conservent leur autonomie juridique, mais décident de s'organiser collectivement en respectant des procédures communes, et en mutualisant une partie de leurs moyens.</p> <p>En cohérence, les orientations suivantes ont été retenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conserver et afficher l'objectif à terme d'une organisation touristique unique, intégrée, du Pays de la Haute Gironde dans un scénario dit « d'union » qui acte la reconnaissance de la pertinence marketing du périmètre « Pays » et considérant la faible taille des Offices de Tourisme, propose une intégration de ceux-ci au sein d'un Office de Tourisme unique de Pays, mais avec conservation des points d'accueil actuels comme établissements de l'Office de Tourisme de Pays ; - adopter une stratégie de mise en œuvre progressive, en commençant par la réalisation d'un corps d'actions concrètes, limitées sur des champs actuellement en jachère ou quasiment, et sur lesquels un consensus devrait pouvoir être obtenu – pour se faire, un programme d'actions annuel (cf. annexe 1) sera mis en place afin de favoriser les synergies entre les Offices de Tourisme, tant au niveau des actions menées à l'échelle du Pays de la Haute Gironde (assistance-conseil aux porteurs de projets, promotion salons-manifestations, presse, éditions, Internet, éductours...) que dans l'organisation collective des Offices de Tourisme à l'échelle du territoire (accueil, production, calendriers d'ouverture des propriétés viticoles pour les week-ends durant la période estivale, mise en place d'une billetterie partagée...) ; - conduire cette stratégie dans un cadre formel qui permettra de capitaliser les résultats obtenus et de faciliter l'adoption du schéma organisationnel final. <p>La première étape a donc consisté à définir une convention de partenariat entre le Pays et les Communautés de Communes sur les « missions d'intérêt Pays » et la participation d'un agent de chaque Communauté de Communes pour la réalisation de ces missions avec le Pays.</p> <p>Ensuite, la deuxième étape a consisté à définir un schéma d'organisation touristique et des « fiches-actions » soumis à la validation des Communautés de Communes.</p> <p>La dernière étape a enfin consisté à élaborer des propositions de produits touristiques autour de la viticulture.</p> <p>Ainsi, depuis 2006, des actions d'organisation des acteurs sont mises en place entre le Pays et les Communautés de Communes (cf. annexe 1) sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'assistance-conseil – porteurs de projets hébergements touristiques, - la promotion (éditions, presse, foires et salons, site Internet), - l'accueil, - la production (montage de produits, pré-réservation – billetterie, commercialisation), - etc.

Fiche 9.1 – Animation du schéma des fonctions touristiques (2)

<p>3- Contexte (suite)</p>	<p>Depuis 2004, des avancées importantes ont eu lieu en matière de structuration touristique. Tout d'abord, une prise de conscience d'un travail en commun a eu lieu et des actions concrètes ont vu le jour sur des missions de base, ce qui faisait cruellement défaut et était préjudiciable à une bonne promotion du territoire. Cette structuration encourage la capitalisation des résultats obtenus de manière à conserver et afficher l'objectif à terme d'une organisation touristique unique. Depuis fin 2005, le territoire a avancé sur la partie production. Des produits ont été élaborés dont l'objectif principal demeure l'animation des prestataires locaux, la contribution au développement touristique local en collaborant avec les prestataires privés (hébergeurs, loueurs...). De même, des solutions en termes de commercialisation commencent à émerger. Aujourd'hui, l'ambition du territoire réside dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Haute Gironde. Le pré-diagnostic au lancement de ce SCOT a identifié le développement de l'organisation des acteurs touristiques comme un enjeu prioritaire à aborder. Les différents travaux durant l'élaboration du SCOT devront donc parvenir à définir collectivement une politique touristique globale reposant sur l'aménagement du territoire et le développement de l'offre, ainsi que sur l'organisation des acteurs, notamment sur les compétences de production et commercialisation de produits communs.</p>
<p>4- Evaluation 2009-2011</p>	<p>Elaboration et validation d'une convention d'organisation touristique et territoriale avec le Conseil Général de la Gironde et le Conseil Régional d'Aquitaine, avec animation de la mise en œuvre de différentes actions.</p>
<p>5- Calendrier</p>	<p>2011 : Bilan du schéma d'organisation des fonctions touristiques du territoire 2011-2012 : Assistance à l'organisation du territoire 2011-2012 : Mise en place d'un dispositif de taxe de séjour 2011-2013 : Mise en place d'un Plan Local de Formation Interfilière</p>
<p>6- Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mutualiser et spécifier des compétences sur le territoire, répartir des missions entre Offices de Tourisme, Communautés de Commune et Pays - Assurer une meilleure pérennisation des moyens locaux dédiés aux services publics du tourisme - Professionnalisation des acteurs touristiques
<p>7- Description du projet</p>	<p>Bilan du schéma d'organisation des fonctions touristiques du territoire : Choisi en 2004 par les élus du Pays, le schéma d'organisation des fonctions touristiques du territoire, dit « de coopération », repose sur une fédération des Offices de Tourisme, qui conservent leur autonomie juridique, mais décident de s'organiser collectivement en respectant des procédures communes, et en mutualisant une partie de leurs moyens. Depuis 2006, un corps d'actions concrètes est programmé sur : l'assistance-conseil aux porteurs de projets ; la promotion (éditions, presse, foires et salons-manifestations, site Internet) ; l'accueil ; la production (montage de produits, pré-réservation – billetterie, commercialisation)...</p> <p>Aujourd'hui, au terme de 5 années de mise en œuvre de cette stratégie, un bilan doit être réalisé par le Pays avec ses Offices de Tourisme et ses CdC. Ce bilan permettra de capitaliser les résultats obtenus afin d'étudier les possibilités de progression de l'organisation et du fonctionnement du territoire.</p> <p>Assistance à l'organisation du territoire : En 2004, en choisissant une organisation touristique territoriale « de coopération », les élus du Pays ont également retenu comme orientation de conserver et afficher l'objectif à terme d'une organisation touristique unique intégrée du Pays dans un scénario dit « d'union ». Ce scénario acte la reconnaissance de la pertinence marketing du périmètre « Pays » et, considérant la faible taille des Offices de Tourisme, propose une intégration de ceux-ci au sein d'un Office de Tourisme unique de Pays, mais avec conservation des points d'accueil actuels comme établissements de l'Office de Tourisme de Pays. A partir du bilan du schéma de coopération 2006-2011 et de l'évolution des Offices de Tourisme et des CdC depuis 2009 : nouvelles ressources humaines (à Bourg, Saint-Ciers et Blaye) ; nouvelles compétences et missions (commercialisation de produits à Bourg et gestion d'équipements à Saint-Ciers) ; nouveaux statuts (à Blaye et en cours à Saint-André de Cubzac) ; nouveaux services auprès des prestataires... une expertise des scénarii d'évolution possibles doit être menée. Cette expertise permettra de proposer aux élus du Pays un nouveau choix d'organisation et de fonctionnement du territoire.</p>

Fiche 9.1 – Animation du schéma des fonctions touristiques (3)

7 – Description du projet (suite)

Mise en place d'un dispositif de taxe de séjour :

Le 24 mars 2011, le Pays a lancé la réflexion sur l'éventuelle mise en place d'un dispositif de taxe de séjour sur son territoire en organisant une réunion d'information auprès des élus et techniciens de ses Offices de Tourisme et Communautés de Communes. A ce titre est intervenu Jean-Luc Boulon de la MOPA.

Cette première présentation a permis de répondre aux questions que se posent actuellement les CdC de Bourg et Blaye, de relancer les intentions passées des CdC de Saint-Ciers sur Gironde et Saint-André de Cubzac, et d'initier l'intérêt de la CdC de Saint-Savin.

A l'issue de la réunion, les élus ont proposé de travailler, à partir d'une estimation du produit attendu, à une organisation de mise en place et d'utilisation entre le Pays et les CdC à débattre en Conseil Syndical et Conseils Communautaires.

Afin d'animer cette démarche qui sera conduite en liaison avec la réorganisation touristique du territoire (action n°2), le chargé de mission Tourisme du Pays a suivi en mars 2011, la formation « Mettre en place et animer la taxe de séjour » organisée par la MOPA et le CNFPT.

Mise en place d'un Plan Local de Formation Interfilière :

Les prestataires ont besoin d'adapter leur activité à l'évolution du tourisme (de la clientèle, des moyens de promotion...) et des Offices de Tourisme (leurs services, leur organisation à l'échelle du Pays...).

Afin d'organiser des formations choisies sur les thèmes de l'Oenotourisme et de l'E-tourisme, le Pays a commencé à travailler à la préparation de la mise en place d'un Plan Local de Formation Interfilière (prestataires + Offices de Tourisme).

La première étape a eu lieu le 21 mars 2011, en organisant un atelier de concertation avec les prestataires, afin de les consulter sur leurs besoins.

8- Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde
9- Elu(s) référent(s)	Elisabeth Sempérès, Vice-présidente du Pays en charge du Tourisme
10- Coût prévisionnel	A définir, en fonction des opérations qui seront inscrites dans le futur programme d'actions.
11- Partenaires	Communautés de Communes et Offices de Tourisme du territoire, Conseil de Développement du Pays, partenaires territoriaux (exemple : Syndicats Viticoles), Conseil Général et Conseil Régional, Udosti et Mopa, CDT et CRT, Smiddest, chambres consulaires, labels, opérateurs touristiques privés, etc.
12- Finalités et principes du Développement Durable	Cohésion et solidarité entre territoires : recherche de cohérence et développement des partenariats infra (CDC, OT, acteurs privés,...) et supra-Pays (CG33, CRA, CDT/CRT, SMIDDEST,...).... Epanouissement de tous les êtres humains : le tourisme participe au développement de l'offre de loisirs pour les visiteurs et la population locale Organisation du pilotage : le Pays dispose d'une Commission Tourisme (comprenant les Présidents des Offices de Tourisme, les Vice-présidents en charge du Tourisme et les délégués des Communautés de Communes) qui pilote la démarche de projet touristique, valide les actions et les partenariats à mettre en place. Il est complété par un groupe technique composé des techniciens des CDC, des OT et du Pays, pour la mise en œuvre des actions. Participation : implication de tous les acteurs touristiques tous secteurs confondus, en associant notamment le conseil de développement,... Transversalité : la stratégie touristique de la Haute Gironde s'articulera autour de l'animation de la coopération entre les acteurs du territoire et de l'organisation de réseaux par filière, autour de plusieurs produits : le vignoble (dans le cadre du programme Destination Vignobles – déjà en cours), mais aussi des autres thématiques du territoire (patrimoine naturel et culturel, dont l'Estuaire de la Gironde, etc.).
13- Indicateurs de suivi	- Nombre de nouveaux partenariats public/public et public/privé - Nombre de produits touristiques créés
14- Indicateurs d'évaluation /effets attendus	Une meilleure lisibilité et valorisation de l'offre touristique en direction des visiteurs, mais aussi des acteurs touristiques du territoire et de la population locale
15- Articulation éventuelle avec d'autres projets du territoire	Cette action constitue le volet « Organisation des acteurs » du projet touristique du Pays, dont le second volet concerne la « Structuration de l'offre touristique ».

Programme d'actions 2011-2013 - Agenda 21

Fiche 9.2 – Renforcer l'attractivité du territoire par le développement des filières « Tourisme de valorisation du patrimoine » (naturel et culturel) et « Oenotourisme »

1- Axes et objectifs de l'Agenda 21	AXE 3 Encourager un développement économique, créateur de richesses, de solidarités, d'identité et d'attractivité Objectif 9 Organiser les acteurs et structurer l'offre touristique
2- Intitulé du projet	Renforcer l'attractivité du territoire par le développement des filières « Tourisme de valorisation du patrimoine » (naturel et culturel) et « Oenotourisme »
3- Contexte	<p>Il s'agit de structurer l'offre touristique autour de la filière liée au tourisme de valorisation du patrimoine et de l'oenotourisme et de positionner la Haute Gironde comme une destination touristique à part entière.</p> <p>Il s'agit également de mettre en œuvre des prestations à la carte ou des produits combinés sur les thématiques afin de se positionner sur les marchés de proximité à l'échelle du département.</p> <p>Aujourd'hui, l'ambition du territoire réside dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Haute Gironde.</p> <p>Le pré-diagnostic au lancement de ce SCOT a identifié le développement de l'organisation des acteurs touristiques comme un enjeu prioritaire à aborder.</p> <p>Les différents travaux durant l'élaboration du SCOT devront donc parvenir à définir collectivement une politique touristique globale reposant sur l'aménagement du territoire et le développement de l'offre, ainsi que sur l'organisation des acteurs, notamment sur les compétences de production et commercialisation de produits communs.</p>
4- Evaluation 2009-2011	Elaboration et validation d'une convention d'organisation touristique et territoriale avec le Conseil Général de la Gironde et le Conseil Régional d'Aquitaine, avec animation de la mise en œuvre de différentes actions.
5- Calendrier	2011-2013 : Mise en place d'un Plan Local de Formation Interfilière 2011-2013 : Mise en œuvre de différentes actions à définir
6- Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des porteurs de projets - Production : mise en forme d'une offre touristique organisée et qualifiée - Promotion / éditions : mise en forme d'une offre touristique organisée et qualifiée
7- Description du projet	<p>Accompagnement des porteurs de projets : Il s'agit de faire l'interface avec les porteurs de projets afin de proposer des actions en cohérence avec le projet de territoire et les actions du Département et de la Région, ainsi que de rapprocher ces prestations pour construire des produits et les vendre.</p> <p>Mise en place d'un Plan Local de Formation Interfilière : Les prestataires ont besoin d'adapter leur activité à l'évolution du tourisme (de la clientèle, des moyens de promotion...) et des Offices de Tourisme (leurs services, leur organisation à l'échelle du Pays...). Afin d'organiser des formations choisies sur les thèmes de l'Oenotourisme et de l'E-tourisme, le Pays a commencé à travailler à la préparation de la mise en place d'un Plan Local de Formation Interfilière (prestataires + Offices de Tourisme). La première étape a eu lieu le 21 mars 2011, en organisant un atelier de concertation avec les prestataires, afin de les consulter sur leurs besoins.</p>

Fiche 9.2 – Accompagnement à la qualification des prestations (2)

7- Description du projet (suite)	<p>Promotion touristique :</p> <p>Dans le cadre de ses missions de promotion touristique coordonnées avec les cinq Offices de Tourisme de son territoire, le Pays édite des documents pour les visiteurs de la Haute Gironde. Ces éditions, conçues à la fois pour les touristes et les acteurs touristiques, ont un double objectif pour la Haute Gironde : valoriser son offre en réunissant différents produits et organiser ses actions en mutualisant avec les Offices de Tourisme et les prestataires.</p>
8- Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde
9- Elu(s) référent(s)	Elisabeth Sempérès, Vice-présidente du Pays en charge du Tourisme
10- Coût prévisionnel	A définir, en fonction des opérations qui seront inscrites dans le futur programme d'actions.
11- Partenaires	Communautés de Communes et Offices de Tourisme du territoire, Conseil de Développement du Pays, partenaires territoriaux (exemple : Syndicats Viticoles), Conseil Général et Conseil Régional, Udosti et Mopa, CDT et CRT, Smiddest, chambres consulaires, labels, opérateurs touristiques privés, etc.
12- Finalités et principes du Développement Durable	<p>Cohésion et solidarité entre territoires : recherche de cohérence et développement des partenariats infra (CDC, OT, acteurs privés,...) et supra-Pays (CG33, CRA, CDT/CRT, SMIDDEST,...),...</p> <p>Epanouissement de tous les êtres humains : le tourisme participe au développement de l'offre de loisirs pour les visiteurs et la population locale</p> <p>Organisation du pilotage : le Pays dispose d'une Commission Tourisme (comprenant les Présidents des Offices de Tourisme, les Vice-présidents en charge du Tourisme et les délégués des Communautés de Communes) qui pilote la démarche de projet touristique, valide les actions et les partenariats à mettre en place. Il est complété par un groupe technique composé des techniciens des CDC, des OT et du Pays, pour la mise en œuvre des actions.</p> <p>Participation : implication de tous les acteurs touristiques tous secteurs confondus, en associant notamment le conseil de développement,...</p> <p>Transversalité : la stratégie touristique de la Haute Gironde s'articulera autour de l'animation de la coopération entre les acteurs du territoire et de l'organisation de réseaux par filière, autour de plusieurs produits : le vignoble (dans le cadre du programme Destination Vignobles – déjà en cours), mais aussi des autres thématiques du territoire (patrimoine naturel et culturel, dont l'Estuaire de la Gironde, etc.).</p>
13- Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouveaux partenariats public/public et public/privé mis en place - Nombre de produits touristiques créés
14- Indicateurs d'évaluation /effets attendus	Une meilleure lisibilité et valorisation de l'offre touristique en direction des visiteurs, mais aussi des acteurs touristiques du territoire et de la population locale
15- Articulation éventuelle avec d'autres projets du territoire	Cette action constitue le volet « Structuration de l'offre touristique » du projet touristique du Pays, dont le second volet concerne la « Organisation des acteurs ».

Programme d'actions 2011-2013 - Agenda 21

Fiche 10.1 – Accompagner le Conseil de Développement dans son animation

1. Axes et objectifs de l'Agenda 21	AXE 4 / Impliquer les acteurs dans le développement durable Objectif 10 / Faciliter l'expression citoyenne
2. Intitulé du projet	Accompagner le Conseil de Développement dans son animation
3. Contexte	Créé en janvier 2003, c'est une instance consultative constituée de membres issus des milieux associatifs, économiques, culturels et sociaux, ou simples habitants de la Haute Gironde. Il n'y a pas d'élus. Il fonctionne sur le principe du volontariat, n'a pas de structure formelle, ni de financement propre, et est autonome dans sa gestion et ses décisions. Il dispose de statuts, d'un règlement intérieur et d'une charte de valeurs. Le Conseil de Développement a été renouvelé pour la première fois depuis sa création en octobre 2008.
4. Evaluation 2009-2011	Le Conseil de Développement « nouvelle formule » a été particulièrement actif et mobilisé sur cette période. Il fonctionne, en auto-saisine, par trimestre thématique avec trois réunions : une réunion sur l'état des lieux du territoire relatif à la problématique ; une seconde où des experts sont invités à fournir des compléments d'informations ; une dernière séance de travail ayant pour objectifs de dresser des pistes d'actions. Sur la période 2009-2011, le Conseil de Développement a par ailleurs fourni de nombreux avis et propositions sur des dossiers sur demande des élus. Sur cette période, le CDD a travaillé sur : la stratégie touristique du territoire, le contrat de Pays, le Schéma de Services, le Plan Climat... et il s'est saisi lui-même dans le cadre des trimestres thématiques des sujets suivants : la santé, l'accès à la culture et au sport pour les jeunes, les transports et déplacements
5. Calendrier	2011-2013 : poursuite des chantiers de travail en lien avec les dossiers portés par le Pays (Schéma de Services, Plan Climat, SCoT...)
6. Objectifs	Pérenniser la dynamique de participation citoyenne au projet de territoire. Maintenir la mobilisation des membres du CDD en la stimulant sur le long terme
7. Description du projet	Le Conseil de Développement compte plus de 60 membres, représentatifs des 5 cantons du Pays, de champs d'actions variés (environnement/ cadre de vie, culture, économie/agriculture /viticulture, formation,...) et de structures de différente nature (associations, entreprises, établissements scolaires et de formation, consulaires, ...). Il reste ouvert en permanence à tout nouveau membre. Les modalités de fonctionnement et de relation entre le Syndicat Mixte et le Conseil de Développement ont été conjointement arrêtées, afin de confier au Conseil de Développement un rôle plus important : - mettre en place un nouveau mode de fonctionnement: saisine du CDD par le Bureau du Pays pour avis sur les grands projets du Pays, rencontre « inter-assemblées » (Bureaux du Pays et du CDD) 1 fois par semestre, intégrer dans les fiches de synthèse transmises aux élus pour les Conseils syndicaux l'avis du CDD sur un dossier, maintenir la possibilité pour le CDD de s'autosaisir d'une question s'il le souhaite - définir chaque année une « feuille de route commune et calée sur les priorités du Pays

Fiche 10.1 – Animation du Conseil de Développement (2)

7- Description du projet (suite)	<p>Le Conseil de Développement a plusieurs rôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rôle de force de proposition (en tant qu'instance de réflexion, de débats et d'échanges) - Rôle de suivi-évaluation de la mise en œuvre du contrat et du projet de territoire - Rôle de relais d'information, en interne et en externe (auprès des porteurs de projets, auprès de la population,...). <p>Le Pays est saisi officiellement pour avis le Conseil de Développement sur plusieurs sujets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) - Etude sur les services à la population - Contrat de Pays <p>... et peut également s'autosaisir d'un sujet pour lequel il émet des avis et propositions.</p> <p>Dans son fonctionnement, le Conseil de Développement s'appuie sur l'équipe technique du Pays ; des experts ou personnes qualifiées participent également aux travaux.</p>
8. Maître d'ouvrage	Le Conseil de Développement
9. Elu(s) référent(s)	Michel Quéral, Délégué du Conseil de Développement
10. Coût prévisionnel	Réalisation en interne
11. Partenaires	SMPHG, Conseil Régional, CESR, Conseil Général, PQA,...
12. Finalités et principes du Développement Durable	Participation des acteurs : dans toutes ces missions, le Conseil de Développement facilite la diffusion de l'information et une meilleure appropriation du projet par les acteurs et les habitants du territoire. Il agit selon les principes de transversalité et aborde l'ensemble des politiques menées par le Pays.
13. Indicateurs de suivi	- Nombre de membres du Conseil de Développement - Moyenne du taux de participation aux réunions des membres
14. Indicateurs d'évaluation / effets attendus	- Contributions du Conseil de Développement aux projets du Pays
15. Articulation éventuelle avec d'autres projets du territoire	L'articulation des travaux du Conseil de Développement est recherchée avec l'ensemble des projets du territoire.

PROJET - Validation prévue au prochain Conseil Syndical du 23 juin 2011

Programme d'actions 2011-2013 - Agenda 21

Fiche 10.2 – Poursuivre la mise en œuvre de dispositifs participatifs ponctuels

1. Axes et objectifs de l'Agenda 21	AXE 4 / Impliquer les acteurs dans le développement durable Objectif 10 / Faciliter l'expression citoyenne
2. Intitulé du projet	Poursuivre la mise en œuvre de dispositifs participatifs ponctuels
3. Contexte	<p>Le modèle de gouvernance selon des pratiques participatives est un processus relativement récent dans les collectivités territoriales. Il s'agit d'une réelle remise en question des rôles, non seulement pour les habitants qui sont sollicités, mais également pour les élus.</p> <p>Dans le cadre de l'élaboration de sa Charte de Pays, la mobilisation et la concertation des acteurs du territoire a été large et s'est déroulée pendant plusieurs années. Toutefois, après cette première étape, intense, la concertation des acteurs socio-économiques et surtout des habitants n'a pas été particulièrement dynamique.</p> <p>Afin de relancer ce type de dialogue constructif sur le territoire, dès 2009, des dispositifs participatifs ont été mis en œuvre dans le cadre de plusieurs projets du Pays.</p>
4. Evaluation 2009-2011	De nombreux dispositifs ont été créés afin de créer des temps d'échanges, de débats et de construction des projets. Questionnaires, réunions publiques, ateliers de concertation ouverts, rencontres thématiques ... Ainsi, de nombreuses contributions d'habitants, d'usagers, de professionnels ont pu venir enrichir : le Plan Climat, le Schéma de Services, la mise en œuvre de la politique touristique.
5. Calendrier	2011-2013
6. Objectifs	Multiplier les instances de rencontres et d'échanges avec la population de la Haute Gironde et connaître leurs attentes.
7. Description du projet	<p>La montée en puissance des préoccupations citoyennes spécialistes et élus à leurs limites dans la perception et la résolution des problèmes.</p> <p>Les décisionnaires du Syndicat Mixte sont conscients que l'identification des problématiques et les décisions ne relèvent pas exclusivement de l'arbitrage du traditionnel binôme « élu-technicien ». Ainsi, les instances de rencontres, d'échanges et de débats (et pas uniquement des temps d'information de la population) doivent être organisées en amont des projets afin de construire une réponse collective.</p> <p>Le Pays va donc, dans le cadre des projets qu'il porte, continuer la dynamique en place depuis 2009 et recueillir avis et perceptions des habitants et des partenaires (institutionnels et collectifs) sur ses projets, et ce, sous différentes formes : questionnaires, temps de rencontres organisés et ouverts au grand public. Ces outils et instances participatifs sont inscrits dans un processus de concertation, voire de co-construction.</p> <p>Par ailleurs, le Pays compte poursuivre les évaluations qualitatives des rencontres qu'il organise : un questionnaire de satisfaction est distribué à chaque temps de débat et demande un avis non seulement sur la qualité des échanges et des interventions, mais également sur la qualité de l'accueil, des techniques d'animations...</p> <p>Par ailleurs, un retour systématique est fait en direction des participants (compte-rendu et points d'information sur l'état d'avancement du projet).</p>

Fiche 10.2 – Dispositifs participatifs ponctuels (2)

8. Maître d'ouvrage	Le Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde
9. Elu(s) référent(s)	Président et tous les vice-présidents du Pays
10. Coût prévisionnel	A définir selon le nombre de concertation et d'outils mobilisés
11. Finalités et principes du Développement Durable	La poursuite et la volonté de rendre réguliers les dispositifs participatifs répondent aux principes de développement durable inscrits dans le cadre de référence en tant qu'éléments déterminants permettant d'assurer le succès des démarches et des projets. Ils s'inscrivent de manière transversale dans la politique du Pays et
12. Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs / habitants mobilisés - Qualité des participants (habitants, élus, agents, partenaires...) - Nombre d'intervenants ayant participé - Nombres d'articles de presse annonçant les réunions - Nombres d'articles publiés (autres que presse : sites internet du Pays, des Cdc, des partenaires, bulletins d'information communaux et communautaires, etc.)
13. Indicateurs d'évaluation / effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'outils mobilisés - Taux de réponse - Nombre de séances de concertation organisées - Retours de satisfaction des participants (sur la méthodologie employée et le contenu des échanges)
14. Articulation éventuelle avec d'autres projets du territoire	Ces démarches participatives ont vocation à s'articuler avec l'ensemble des projets du Pays.

PROJET - Validation prévue au prochain Conseil Syndical du 23 juin 2011

Programme d'actions 2011-2013 - Agenda 21

Fiche 11.1 – Sensibiliser la population au développement durable

1. Axes et objectifs de l'Agenda 21	AXE 4 / Impliquer les acteurs dans le développement durable Objectif 11 / Faciliter l'expression citoyenne
2. Intitulé du projet	Sensibiliser la population au développement durable
3. Contexte	<p>La sensibilisation aux enjeux du développement durable est un élément important qui facilite l'appropriation par la population de la démarche d'Agenda 21 local.</p> <p>Les plus jeunes sont les premiers « ambassadeurs » auprès de leurs parents et de leurs familles pour faire évoluer les comportements au quotidien.</p> <p>Dans la phase de lancement des Agenda 21, le Pays avec les Communautés de communes, a engagé de nombreuses actions d'éducation à l'environnement et au développement durable, notamment en direction des plus jeunes (appel à projets en direction des écoles et des associations, journée Développement Durable du Conseil de Développement,...).</p>
4. Evaluation 2009-2011	Durant cette période, la communication générale sur l'Agenda 21 du Pays à destination du grand public a été limitée. La communication s'est surtout axée sur les projets en cours. Ce constat indique qu'il est important de dynamiser la communication, l'information et la sensibilisation sur le développement durable de manière générale et sur l'Agenda 21 du Pays en particulier.
5. Calendrier	2011-2013
6. Objectifs	Sensibiliser le grand public aux enjeux du développement durable et aux gestes éco-citoyens au quotidien (déchets, eau, d'énergies, consommation et productions responsables, risques environnementaux, santé, solidarité...).
7. Description du projet	<p>Le Pays a une politique de développement durable qui doit être comprise par les habitants. Le développement durable est l'affaire de tous : il est donc essentiel d'informer la population sur les principes de développement durable et sur les possibilités qui s'offrent à eux de devenir acteur de cette politique de changement.</p> <p>Le Pays souhaite animer des outils d'information et de communication, ainsi qu'être un relais des supports de communication (qui pourront être mutualisés à l'échelle du Pays) pour les manifestations des communes et communautés de communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relayer les messages des CdC sur les manifestations qu'elles mettent en place et sur les supports de communication réalisés par les partenaires (ADEME, Conseils Général et Régional...) - Organiser des manifestations dans le cadre de programme nationaux ou européens (Semaine du Développement durable, Semaine Européenne de la mobilité, Quinzaine du Commerce équitable...) - Créer et/ou mettre en valeur des animations ou des temps de rencontres, sous formes ludiques (projection de film, théâtre...), participatives ou plus classiques (séminaires, réunions, débats)

Fiche 11.1 – Sensibilisation au développement durable (2)

7. Description du projet (suite)	<ul style="list-style-type: none"> - Relayer des messages et des informations sur des animations sur le territoire (ou sur ceux des voisins) ou des retours d'expériences en lien avec le développement durable ; sur les éco-gestes, la santé environnementale, les déchets... <p>Des outils de communication pourront être élaborés en commun avec les CDC, dans le cadre du groupe de travail composé par les référents Agenda 21.</p>
8. Maître d'ouvrage	Le Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde
9. Elu(s) référent(s)	Brigitte MISIAK, Vice-présidente en charge du Développement Durable, des TIC et de la Culture
10. Coût prévisionnel	A préciser
11. Partenaires	CDC, communes, établissements scolaires, structures d'accueil des jeunes (CLSH, crèche,...), associations (CREAQ, SHEN,...), SMICVAL, SMEGREG, SMIDDEST, ADEME,...
12. Finalités et principes du Développement Durable	Sensibilisation au développement durable et aux cinq finalités inscrites dans le cadre de référence national, en favorisant l'appropriation de ces enjeux et la participation des habitants.
13. Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'animations soutenues ou réalisées - Nombre de supports de communication réalisés
14. Indicateurs d'évaluation / effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants - Une meilleure prise de conscience des enjeux du développement durable par la population
15. Articulation éventuelle avec d'autres projets du territoire	Démarches Agendas 21 des établissements scolaires (collèges et lycées) et des CdC.

PROJET - Validation prévue au prochain Conseil Syndical du 23 juin 2011

Programme d'actions 2011-2013 - Agenda 21

Fiche 11.2 – Accompagner les démarches d'Education au Développement Durable (EDD)

1- Axes et objectifs de l'Agenda 21	AXE 4 / Impliquer les acteurs dans le développement durable Objectif 11 / Soutenir l'action durable
2- Intitulé du projet	Accompagner les démarches d'Education au Développement Durable (EDD)
3- Contexte	<p>Les enfants sont les citoyens de demain et il est primordial de les sensibiliser au développement durable : l'éducation au développement durable est un vecteur essentiel pour l'émergence d'une écocitoyenneté.</p> <p>Plusieurs établissements scolaires sont engagés dans une démarche Agendas 21 en Haute Gironde :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 collèges : Monet à Saint-Ciers-sur-Gironde, Prévert à Bourg-sur-Gironde et Vauban à Blaye. - Le lycée Cousteau à Saint-André-de-Cubzac. <p>L'éducation au développement durable passe bien évidemment par une sensibilisation des enfants, toutefois il est également nécessaire de permettre aux équipes encadrantes (enseignants, animateurs socioculturels...) d'être formés sur les principes du développement durable.</p>
4- Evaluation 2009-2011	Le groupe technique Agenda 21 entre le Pays et les référents des cinq Communautés de Communes s'est réuni et a partagé les réflexions et l'état d'avancement des démarches de sensibilisation à destination des plus jeunes. Toutefois, la coordination a été limitée et il convient de redynamiser ce réseau d'acteurs (établissements scolaires, centres sociaux, points jeunes, associations d'éducation au développement durable...)
5- Calendrier	2011-2013
6- Objectifs	Faciliter la mise en œuvre et la coordination à l'échelle du Pays des démarches Agendas 21 des établissements scolaires Développer la formation des équipes pédagogiques et d'animation au développement durable (d'un point de vue théorique et d'un point de vue méthodologique)
7- Description du projet	<p>Cette action vise</p> <ul style="list-style-type: none"> - à animer le groupe de travail constitué des référents Agendas 21 des CDC et des établissements scolaires, des associations qui les accompagnent dans leurs démarches Agendas 21 <p>Ce groupe de travail pourra être élargi à d'autres acteurs ; il constituera un espace d'échanges et de partage d'expériences, de mise en place d'outils communs de sensibilisation voire d'actions communes, de coordination des démarches entre elles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - A proposer des formations à destination des équipes pédagogiques et des équipes d'animation.

Fiche 11.2 – Education au développement durable (2)

7- Description du projet (suite)	<p>Cette formation et accompagnement repose sur plusieurs enjeux et étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'appropriation du concept de développement durable (définition, historiques, principes, enjeux, acteurs...) - La création de liens entre le développement durable et la discipline (dans le cadre scolaire) - La modification des contenus ou approches pédagogiques et/ ou des expérimentations de nouveaux contenus - Exemples d'approches pédagogiques et/ou ludiques d'intégration des principes du développement durable dans les supports pédagogiques et/ou les animations <p>Trouver ou développer des matériels didactiques et d'animation pertinents et intéressants</p>
8- Maître d'ouvrage	Le Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde
9- Elu(s) référent(s)	Brigitte MISIAK, Vice-présidente en charge du Développement Durable, des TIC et de la Culture
10- Coût prévisionnel	A affiner
11- Partenaires	CDC, établissements scolaires, Conseil Général, Conseil régional, association (Ligue de l'Enseignement, Les petits débrouillards, Graine Aquitaine,...),...
12- Finalités et principes du Développement Durable	L'éducation au développement durable s'adresse aux jeunes et se doit d'aborder toutes les finalités, et ce, de manière transversale. L'objectif est de sensibiliser les jeunes pour les rendre acteurs.
13- Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de programme d'actions d'Agendas 21 scolaires mis en place -Nombre d'élèves impliqués dans une démarche Agenda 21 - Nombre de formations mises en œuvre et nombre de participants
14- Indicateurs d'évaluation /effets attendus	-Rendre les jeunes acteurs du Développement Durable à l'intérieur et hors de leurs établissements scolaires
15- Articulation éventuelle avec d'autres projets du territoire	Cette action est complémentaire de l'ensemble de l'objectif 11. Elle est par ailleurs, une étape indispensable pour que, sur le long terme, l'appropriation des enjeux et principes de développement durable conduit par le Pays et par d'autres acteurs locaux soit comprise et « incarnée » par les citoyens de demain.

Programme d'actions 2011-2013 - Agenda 21

Fiche 11.3 – Inciter les acteurs à intégrer les finalités et les principes méthodologiques du développement durable dans leurs projets

1- Axes et objectifs de l'Agenda 21	AXE 4 / Impliquer les acteurs dans le développement durable Objectif 11 / Soutenir l'action durable
2- Intitulé du projet	Inciter les acteurs à intégrer les finalités et les principes méthodologiques du Développement Durable dans leurs projets
3- Contexte	<p>Le développement durable est l'affaire de tous, y compris des collectivités qui, au-delà de la nécessaire bonne gestion des finances publiques dans le cadre de la mise en œuvre de leurs compétences, ont un devoir d'exemplarité vis-à-vis de leurs administrés et de leurs agents.</p> <p>Le Pays assure un rôle de conseil en développement durable auprès des collectivités du Pays (communes et communautés de communes, sur leur sollicitation), il identifie et diffuse des bonnes pratiques sur son territoire et à l'extérieur et en évalue la transférabilité.</p> <p>Les collectivités interviennent dans de nombreux domaines, tels que l'habitat, les transports, la voirie, les services à la population,... Leurs projets, leur fonctionnement interne (administration et services techniques), leur gestion d'équipements et de services génèrent des impacts sur l'environnement : consommation d'eau et d'énergie, de produits manufacturés (papier, fournitures,...), usage de produits polluants, ... Tous ces éléments impactent également fortement sur leurs budgets (fonctionnement et investissement).</p> <p>Il est important pour les collectivités d'être exemplaires dans la gestion de leurs bâtiments, équipements et services, afin de faciliter la diffusion des bonnes pratiques et sensibiliser les acteurs de son territoire à l'éco-responsabilité : entreprises, associations, particuliers.</p>
4- Evaluation 2009-2011	Le Pays a assuré son rôle de conseiller et d'information sur l'intégration de critères de développement durable auprès des collectivités du territoire : informations techniques, méthodologiques, actions et projets menés sur d'autres territoires...
5- Calendrier	2011 – Accompagnement dans le cadre d'une expérimentation de 5 collectivités du Pays (1 par CdC) 2012-2013 – Déploiement de l'accompagnement (suite à l'évaluation)
6- Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les démarches éco-responsabilité des collectivités - Sensibiliser les acteurs (entreprises, associations, particuliers,...) aux comportements éco-responsables, à la prise en compte des finalités du Développement Durable dans leurs projets
7- Description du projet	<p>Le Syndicat Mixte accompagne ses territoires dans l'élaboration de leurs projets, mutualise l'interface avec les partenaires (CG, CRA ADEME...) et diffuse les expériences mises en place « sur le terrain ». Il exerce un rôle d'impulsion et d'accompagnement à la mise en œuvre de politiques locales de développement durable sur les collectivités du Pays.</p> <p>Dans ce cadre, le Pays mène en 2011 une expérimentation en partenariat avec le Conseil Général de la Gironde afin d'accompagnement cinq collectivités pilotes pour la mise en œuvre d'une démarche éco-responsabilité dans leur fonctionnement interne.</p>

Fiche 11.3 – Incitation les acteurs à intégrer les finalités et les principes méthodologique du développement durable dans leurs projets (2)

7 – Description du projet (suite)	<p>Cet accompagnement se base sur une méthodologie et des outils développés par l'ARPE Midi-Pyrénées.</p> <p>Il s'agit de développer l'intégration progressive de critères de développement durable dans le fonctionnement des collectivités et dans la commande publique : éco-labels, étiquettes énergies, recyclage, clauses sociales (insertion, respect de la convention sur l'Organisation Internationale du Travail,...),</p> <p>L'évaluation quantitative et qualitative de cette expérimentation sera réalisée à l'issue de l'accompagnement (5 journée de formation action, étalées sur un an), soit en 2012. Si cette expérience s'avère positive, le Pays cherchera à développer et pérenniser ce type d'accompagnement à d'autres collectivités volontaires sur le territoire.</p>
8- Maître d'ouvrage	<p>Le Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde, en partenariat avec le Conseil Général ; les Communautés de communes, les communes, les associations, les entreprises...</p>
9- Elu(s) référent(s)	<p>Brigitte MISIAK, Vice-présidente en charge du Développement Durable, des TIC et de la Culture</p>
10- Coût prévisionnel	<p>Temps d'ingénierie</p>
11- Partenaires	<p>Conseil Général et ADEME, ARPE Midi-Pyrénées ...</p>
12- Finalités et principes du Développement Durable	<p>Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables : exemplarité des collectivités,</p>
13- Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de marchés publics portés par le Pays et ses collectivités constitutives, intégrant des clauses sociales, des critères environnementaux,... - Nombre de collectivités engagées dans une démarche d'achats éco-responsables - Nombre d'actions mises en œuvre dans les collectivités - Impacts financiers des actions mises en œuvre - Pourcentage d'achats éco-responsables
14- Indicateurs d'évaluation /effets attendus	<p>Diffusion des finalités et valeurs du Développement Durable dans les pratiques des collectivités, des entreprises,...</p>
15- Articulation éventuelle avec d'autres projets du territoire	<p>Cet accompagnement des collectivités, tant dans le conseil que dans la formation, est liée directement aux objectifs d'exemplarité et de réduction des consommations inscrits dans le Plan Climat Energie Territorial.</p>

Programme d'actions 2011-2013 - Agenda 21

Fiche 11.4 – Soutenir les manifestations responsables

1- Axes et objectifs de l'Agenda 21	AXE 4 / Impliquer les acteurs dans le développement durable Objectif 11 / Soutenir l'action durable
2- Intitulé du projet	Soutenir les manifestations éco-responsables
3- Contexte	De nombreuses manifestations culturelles, sportives et de terroir animent tout au long de l'année le territoire. Ces manifestations concentrent du public sur un espace limité et dans un temps restreint. De ce fait, une telle fréquentation occasionne des impacts non négligeables sur le site sur lequel se déroule la manifestation et plus globalement sur l'environnement : production de déchets, consommation d'eau et d'énergie, déplacements massifs,...
4- Evaluation 2009-2011	Le Pays a assuré un rôle d'animation, de conseil et d'information sur les enjeux liés à l'organisation de manifestation éco-responsables. Il a notamment relayé les outils du Conseil Général.
5- Calendrier	2011-2013
6- Objectifs	Inciter les organisateurs de manifestations à réduire leur impact sur l'environnement et à faciliter l'exercice de la citoyenneté locale
7- Description du projet	Le Pays de la Haute Gironde participe au chantier du Comité Départemental des Agendas 21, piloté par le Conseil Général, sur les manifestations éco-responsables. En 2008, le Pays a organisé avec le Conseil Général trois des dix ateliers départementaux de sensibilisation sur les manifestations éco-responsables, animé par l'association Méduli Nature. En 2009, des ateliers « pratiques » ont été organisés, afin d'échanger sur les expériences et accompagner les organisateurs dans les différentes étapes de leur projet de manifestation éco-responsable. Pour la période 2011-2013, le Pays souhaite poursuivre cette information et cette sensibilisation à l'encontre des organisateurs de manifestations dans : - la définition de leur projet de manifestation responsable, le choix des actions à mener, la mobilisation de leur équipe - l'identification les étapes pour mener les actions et des partenaires locaux - la finalisation de leur démarche et son évaluation - la réalisation du bilan des actions et la recherche de pistes d'amélioration pour les prochaines éditions.
8- Maître d'ouvrage	Associations, communes, Communautés de communes,...
9- Elu(s) référent(s)	Brigitte MISIAK, Vice-présidente en charge du Développement Durable, des TIC et de la Culture
10- Coût prévisionnel	Réalisation en interne / ingénierie
11- Partenaires	Conseil Général/CDA21 (groupe de travail sur les manifestations éco-responsables), Méduli Nature, ...
12- Finalités et principes du Développement Durable	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables : maîtriser la consommation des ressources naturelles, réduire la production de déchets, limiter les pollutions sur l'environnement, lutter contre le réchauffement climatique en limitant les déplacements, donner une dimension citoyenne, intergénérationnel et solidaire à l'événement,...
13- Indicateurs de suivi	-Nombre de manifestations engagées dans une démarche éco-responsable -Réduction des impacts sur l'environnement : production de déchets, consommations d'eau et d'énergie,...
14- Indicateurs d'évaluation /effets attendus	Préserver la qualité environnementale des sites de manifestations Faciliter la diffusion des gestes éco-citoyens, en se servant de ces manifestations comme support
15- Articulation éventuelle avec d'autres projets du territoire	Articulation avec l'ensemble du volet sensibilisation au développement durable

Programme d'actions 2011-2013 - Agenda 21

Fiche 12.1 – Coordonner les Agenda 21 du Pays et des Communautés de Communes

1- Axes et objectifs de l'Agenda 21	AXE 4 / Impliquer les acteurs dans le développement durable Objectif 12 / Partager la démarche
2- Intitulé du projet	Coordonner les Agendas 21 du Pays et des Communautés de communes
3- Contexte	Le Pays et deux Communautés de communes de Haute Gironde (Bourg et Estuaire) sont engagés dans une démarche Agendas 21. La question de l'articulation entre les Agendas 21 du Pays et des Communautés de communes est essentielle.
4- Evaluation 2009-2011	Des groupes de travail ont eu lieu de manière régulière avec les référents des Communautés de Communes (en Agenda 21 ou référents identifiés comme interlocuteurs privilégiés dans les CdC qui ne sont pas en Agenda 21). Ce travail en commun doit se poursuivre dans le temps.
5- Calendrier	2011-2013
6- Objectifs	Mieux coordonner les démarches Agendas 21 du Pays et des Communautés de communes entre elles Mettre en place des actions communes Partager les expériences aux différentes étapes de la vie d'un Agenda 21
7- Description du projet	La mise en œuvre de plusieurs Agendas 21 locaux et/ou des actions qui répondent ou cherchent à répondre à des ambitions de développement durable sur un même territoire nécessite d'ajuster l'animation de la démarche, en créant : <ul style="list-style-type: none"> - d'une part, une cellule de coordination des Agendas 21, composée des référents du Pays et des différentes Communautés de communes engagées en Agenda 21, afin de mieux coordonner les démarches entre elles, de partager les expériences et l'information, de mettre en place des actions communes (SNDD, réflexion pour le lancement d'un Plan Climat Energie Territorial,...). - et d'autre part, dans le cadre de la réflexion sur la refonte du fonctionnement du Syndicat Mixte, une Commission de travail « Développement Durable et démarche participative » composée d'élus des cinq CDC (dont les élus référents Agendas 21) qui aura pour mission : <ul style="list-style-type: none"> ▪ le suivi de la mise en œuvre du programme d'actions de l'Agenda 21 du Pays, ▪ la mise en œuvre des projets relevant de son champ d'intervention tels que l'élaboration du Plan Climat Energie de la Haute Gironde (réflexion en cours), ▪ la démarche participative, et notamment les relations avec le Conseil de Développement, l'association de la population, ▪ la coordination des Agendas 21 du pays et des CDC, et la mise en place d'actions communes ▪ l'évaluation de l'Agenda 21 du Pays.

Fiche 12.1 – Coordonner les Agenda 21 du territoire (2)

8- Maître d'ouvrage	Pays et Communautés de communes
9- Elu(s) référent(s)	Brigitte MISIAK, Vice-présidente du Pays en charge du Développement Durable, élue référent Agenda 21 du Pays Elus référents Agenda 21 des Communautés de communes, Commission « Développement Durable et démarche participative » du Pays
10- Coût prévisionnel	Dépenses de personnel Coût à préciser pour d'éventuelles actions communes
11- Partenaires	Conseil Général/Comité Départemental des Agendas 21, Conseil Régional, ADEME,...
12- Finalités et principes du Développement Durable	Organisation du pilotage : recherche de la complémentarité et de la cohérence entre les démarches Agendas 21 de niveau Pays et infra-Pays (subsidiarité), mutualisation des moyens,...
12- Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions de la Cellule de Coordination des Agendas 21 et de la Commission « Développement Durable et démarche participative » du Pays - Nombre d'actions communes mises en place
13- Indicateurs d'évaluation /effets attendus	-Meilleure appropriation par les élus et acteurs du territoire des finalités et éléments fondamentaux du Développement Durable -Meilleure coordination des Agendas 21 du Pays et des CDC
14- Articulation éventuelle avec d'autres projets du territoire	Cette coordination s'applique à l'ensemble des projets inscrits dans l'Agenda 21.

PROJET - Validation prévue au prochain Conseil Syndical du 23 juin 2011

Programme d'actions 2011-2013 - Agenda 21

Fiche 12.2 – Mieux communiquer à l'échelle du Pays

1- Axes et objectifs de l'Agenda 21	AXE 4 / Impliquer les acteurs dans le développement durable Objectif 12 / Partager la démarche
2- Intitulé du projet	Mieux communiquer à l'échelle du Pays
3- Contexte	Afin de mieux informer sur les projets s'inscrivant dans la stratégie de développement durable du territoire, et par là faciliter l'appropriation des valeurs du développement durable par tous, il est indispensable de développer une stratégie de communication continue en direction de la population et des acteurs du territoire.
4- Evaluation 2009-2011	La communication du Pays s'est particulièrement étoffée, notamment depuis début 2010 puisque le Pays a recruté un infographiste. Cette personne à temps plein a permis de donner une réelle valeur ajoutée aux projets du Pays et à améliorer sa communication et son image auprès des partenaires et des habitants.
5- Calendrier	2011-2013
6- Objectifs	Rendre plus lisible l'action du Pays dans le cadre de sa stratégie de développement durable
7- Description du projet	Le Pays dispose de plusieurs outils de communication pour informer la population locale et les partenaires sur sa stratégie de développement durable et les projets qui en découlent. Le Pays privilégie l'utilisation des nouvelles technologies ou les supports de communication existants dans une logique de mutualisation : <ul style="list-style-type: none"> - Internet : le Pays dispose d'un site Internet Portail et édite une lettre d'information mensuelle en direction de ses collectivités et partenaires ; - Journaux institutionnels des Communautés de communes : elles réservent dans chacune de leurs éditions un emplacement pour le Pays. - Manifestations locales (Semaine Nationale du Développement Durable, fêtes,...) Par ailleurs, le Pays est en étroite liaison avec la presse locale et les radios locales afin que les canaux de diffusion de l'information soient multiples.
8- Maître d'ouvrage	Pays
9- Elu(s) référent(s)	Bernard Bournazeau, Président du Pays
10-Coût prévisionnel	Coût annuel de l'hébergement du site Internet du Pays : 600 €
11-Partenaires	Communautés de communes, Conseils Régional et Général,...
12-Finalités et principes du Développement Durable	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables : mutualisation des outils entre le Pays et les CDC, développement de l'usage des TIC,...
13-Indicateurs de suivi	- Nombre de connexion au site Internet du Pays et notamment aux pages dédiées à son Agenda 21 et aux actions qui en découlent - Nombre de manifestations locales, supports d'actions de sensibilisation au Développement Durable
14-Indicateurs d'évaluation /effets attendus	- Diffuser l'information au plus grand nombre, - Faciliter l'appropriation par la population et les acteurs du projet de développement durable du territoire
15-Articulation éventuelle avec d'autres projets du territoire	Action transversale à l'ensemble des projets du Pays

Programme d'actions 2011-2013 - Agenda 21

Fiche 12.3 – Animer et évaluer l'Agenda 21 du Pays

1- Axes et objectifs de l'Agenda 21	AXE 4 / Impliquer les acteurs dans le développement durable Objectif 12 / Partager la démarche
2- Intitulé du projet	Animer et évaluer l'Agenda 21 du Pays
3- Contexte	Porter et faire vivre un projet territorial de développement durable, c'est mener une démarche d'amélioration au regard des finalités du développement durable. Dans ce sens, l'évaluation facilite la réorientation du projet territorial et son enrichissement permanent. C'est aussi un outil qui oriente la prise de décision, facilite la mobilisation des acteurs autour d'objectifs communs.
4- Evaluation 2009-2011	Une évaluation partagée des projets est réalisée pour chaque projet. La candidature du Pays à la reconnaissance de sa démarche Agenda 21 par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, du Logement et des Transports a permis également de dresser un bilan de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme d'actions 2009-2011.
5- Calendrier	2011-2013
6- Objectifs	-Poursuivre la mise en cohérence avec les engagements internationaux et nationaux -Poursuivre la démarche d'amélioration continue et faire vivre le projet territorial -Partager et rendre compte pour une démocratie locale renforcée -Réorienter et enrichir en permanence le projet territorial
7- Description du projet	Il est indispensable de disposer d'un système d'évaluation continue, adapté aux spécificités de la Haute Gironde et de ses acteurs. Ce système d'évaluation s'appuiera sur les finalités et les éléments déterminants du « cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et des Agendas 21 ». Il portera sur trois niveaux : <ul style="list-style-type: none"> - Le territoire : les évolutions du territoire au regard des enjeux du développement durable - La stratégie : les résultats de la stratégie en termes de changements obtenus - L'action : leur avancement, leurs résultats et impacts sur le territoire, sur la population Un Agenda 21 n'est pas un outil figé, mais au contraire évolutif. Chaque année, l'Agenda 21 du Pays de la Haute Gironde fera l'objet d'une actualisation et d'un enrichissement. Cette évaluation sera particulièrement importante, essentielle et à valoriser auprès des acteurs locaux à la fin de la période, dans la perspective du renouvellement du projet de territoire.
8- Maître d'ouvrage	Pays
9- Elu(s) référent(s)	Bernard Bournazeau, Président du Pays
10- Coût prévisionnel	A définir (selon que la mission Evaluation est réalisée en interne ou avec l'appui d'un bureau d'étude)
11- Partenaires	Communautés de communes, Conseil Régional, Conseil Général,...
12- Finalités et principes du Développement Durable	-Evaluation : démarche d'amélioration continue
13- Indicateurs de suivi	-Nombre d'acteurs et d'élus ayant participé à l'évaluation
14- Indicateurs d'évaluation /effets attendus	-Réorientation du projet territorial de Développement Durable
15- Articulation éventuelle avec d'autres projets du territoire	Transversalité à l'ensemble des projets.



PROJET - Validation prévue au prochain Conseil Syndical du 23 juin 2011

Agenda 21

du **Pays**

de la **Haute Gironde**

RENSEIGNEMENTS

05 / 57 / 42 / 68 / 90

agenda21@pays-hautegironde.fr